

**CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES
GÉRÉES PAR LE HAUT COMMISSAIRE
DES NATIONS UNIES
POUR LES RÉFUGIÉS**

**ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS
de l'année terminée le 31 décembre 1987
et
RAPPORT DU COMITÉ
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DOCUMENTS OFFICIELS : QUARANTE-TROISIÈME SESSION
SUPPLÉMENT N° 5E (A/43/5/Add.5)



NATIONS UNIES

New York, 1988

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

TABLE DES MATIERES

	<u>Pages</u>
LETTRES D'ENVOI	iv
I. RAPPORT DU COMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	v
II. OPINION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	25
III. COMPTES DE L'ANNEE TERMINEE LE 31 DECEMBRE 1987	27
<u>Etat I.</u> Bilan au 31 décembre 1987	28
<u>Etat II.</u> Recettes et dépenses pour 1987 - Ensemble des fonds, en espèces et en nature	29
Annexe à l'état II - Programmes spéciaux	30
<u>Etat III.</u> Etat des engagements au 31 décembre 1987	32
Tableaux relatifs aux comptes	
Tableau 1. Etat des contributions au 31 décembre 1987 - Ensemble des fonds	33
Tableau 2. Etat au 31 décembre 1986 des contributions au titre d'exercices antérieurs non acquittés	56
Tableau 3. Programmes généraux du Haut Commissariat - Programme annuel pour 1987 : allocations et dépenses	65
Tableau 4. Comptes spéciaux du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés : Fonds alloués et dépenses en 1987	79
Tableau 5. Programmes spéciaux du Haut Commissariat des des Nations Unies pour les réfugiés : disponibilités et dépenses en 1987	81
Tableau 6. Etat des projets d'exercices antérieurs - Ensemble des fonds : engagements réglés et non réglés	95
Tableau 7. Prêts accordés à des réfugiés ou en leur faveur	101
Tableau 8. Placements au 31 décembre 1987	102
IV. EXPOSE DES POLITIQUES COMPTABLES FONDAMENTALES APPLICABLES AUX CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES GEREEES PAR LE HAUT COMMISSAIRE DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES	104

LETTRES D'ENVOI

Le 1er mars 1988

Monsieur le Président,

Conformément aux règles de gestion financière des contributions volontaires gérées par le Haut Commissariat, j'ai l'honneur de vous transmettre les comptes de l'exercice 1987, certifiés exacts et approuvés conformément au paragraphe 11.4 desdites règles.

Vous trouverez également ci-joint, conformément aux paragraphes 10.5 et 10.6 des règles susmentionnées, un état des versements à titre gracieux et un état des passations par profits et pertes effectuées en 1987.

Veillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma très haute considération.

Le Haut Commissaire des Nations Unies
pour les réfugiés,

(Signé) Jean-Pierre HOCHE

Monsieur le Président du Comité
des commissaires aux comptes
Organisation des Nations Unies
New York. N. Y.

Le 23 juin 1988

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre les états financiers, au 31 décembre 1987, concernant les contributions volontaires gérées par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés. Ces états, communiqués par le Haut Commissaire, ont été examinés par le Comité des commissaires aux comptes et sont accompagnés de l'opinion du Comité.

Je vous adresse, en outre, le rapport du Comité sur lesdits comptes.

Veillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma très haute considération.

Le Premier Président de la Cour des
comptes de France,

Président du Comité des commissaires
aux comptes de l'Organisation des
Nations Unies,

(Signé) André CHANDERNAGOR

Monsieur le Président de l'Assemblée
générale des Nations Unies
New York, N. Y.

I. RAPPORT DU COMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Introduction

1. Conformément au paragraphe 22 du statut du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le Comité des commissaires aux comptes a vérifié les comptes de l'année terminée le 31 décembre 1987 relatifs aux contributions volontaires gérées par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés.
2. La vérification a été effectuée conformément à l'article XII du règlement financier de l'Organisation des Nations Unies et à l'annexe audit règlement et conformément aux normes communes de vérification des comptes adoptées par le Groupe des vérificateurs extérieurs des comptes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Elle a été effectuée au siège du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés à Genève et dans les bureaux extérieurs du Haut Commissariat en Inde, en Somalie et au Zimbabwe.
3. Comme il a coutume de le faire, au cours de l'année considérée, le Comité des commissaires aux comptes a présenté les résultats de vérifications spécifiques et a rédigé, à l'intention de l'Administration, des notes de gestion contenant des observations détaillées. Il a ainsi pu continuer à maintenir un dialogue suivi avec l'Administration.
4. Les efforts de l'Administration pour améliorer la gestion opérationnelle et financière et le système de contrôle du HCR, notamment en ce qui concerne l'efficacité et le rendement des opérations et de la gestion de cette organisation, ont commencé à avoir des effets positifs. Toutefois, il faut encore renforcer la planification et l'exécution des programmes ainsi que le suivi des projets, notamment au niveau des bureaux extérieurs, de manière à maximiser les résultats des programmes en matière d'aide aux réfugiés par rapport au montant des contributions.
5. Nos recommandations ont pour objet d'aider l'Administration à envisager et à opérer de nouvelles améliorations. On trouvera ci-après un exposé des principales questions soulevées à l'occasion de la vérification des comptes de 1987. Nous en avons discuté avec l'Administration, dont les réponses sont indiquées s'il y a lieu.

Résumé des recommandations

6. Nous recommandons l'adoption des mesures correctives ci-après, qui sont présentées par ordre de priorité :
 - a) Dans le domaine des activités relatives aux projets, notamment en ce qui concerne la livraison et la distribution de l'aide alimentaire :
 - i) Le HCR devrait, par l'intermédiaire de ses représentants, s'efforcer d'obtenir l'autorisation nécessaire de la part des autorités compétentes avant l'envoi d'une aide dans un pays hôte;
 - ii) Le HCR et les pays bénéficiaires devraient s'entendre pour procéder à une inspection conjointe de l'aide alimentaire en vue de son acceptation afin d'éviter des problèmes de distribution à l'avenir;

- iii) Il faudrait amener les pays hôtes intéressés à prendre conscience de la nécessité de communiquer au HCR toute décision de principe concernant l'importation d'articles en provenance d'un pays donné pour lui permettre de prendre les mesures appropriées;
- iv) Le HCR devrait faire comprendre aux pays hôtes la nécessité de mieux coordonner leurs efforts pour résoudre les problèmes qui font obstacle à la bonne exécution des programmes en raison de la réaction défavorable qu'ils suscitent de la part des pays donateurs et des incidences financières graves qu'ils ont sur les ressources limitées du HCR;
 - b) Il faudrait prendre des dispositions pour utiliser ou liquider le matériel, évalué à 700 000 dollars, qui n'a pas pu être utilisé pour un projet parce que ce projet n'a pas fait l'objet d'une étude de faisabilité effective et coordonnée;
 - c) Il faudrait toujours signer des accords avant de prendre des engagements; dans l'intervalle, des arrangements devraient être conclus avec un agent d'exécution pour permettre au HCR de jouer un rôle plus actif dans les comités des marchés provinciaux ainsi que dans la conclusion des accords tripartites, étant donné que le HCR est responsable envers les donateurs de la bonne utilisation de leurs fonds;
 - d) Les arrangements en matière de financement conclus avec les agents d'exécution doivent être clairement définis et les dépenses de ces agents doivent être contrôlées avec soin pour éviter des engagements financiers non budgétisés;
 - e) Il faudrait tenir dûment compte, dans la planification des projets, de tous les besoins en matière d'exécution. En outre, les problèmes d'exécution causés par des exigences administratives imprévues doivent être soumis dans les plus brefs délais aux gouvernements hôtes intéressés, notamment lorsque le budget du projet comporte des sommes importantes;
 - f) Les dispositions de la section du manuel du HCR concernant l'affectation et l'utilisation des fonds et le contrôle des dépenses relatives aux projets devraient être strictement appliquées. Les instruments d'exécution des projets devraient être préparés et établis suffisamment tôt pour que les engagements de dépenses et les dépenses soient autorisés par les instruments d'exécution appropriés;
 - g) Il faudrait réviser plus régulièrement les engagements de dépenses non réglés afin de réduire les soldes en libérant des fonds, le cas échéant, pour l'exécution d'autres projets;
 - h) Le paiement d'un solde (d'environ 1,4 million de dollars) dû par une entreprise sur la vente de produits alimentaires devrait être exigé, peut-être avec l'assistance des autorités du pays hôte concerné, de manière à obtenir des fonds pour l'exécution des programmes. En outre, des mesures devraient être prises pour veiller à ce que les intérêts du HCR soient sauvegardés dans les arrangements concernant la vente de ses biens ou avoirs;
 - i) Les arrangements financiers actuellement centralisés dans un bureau extérieur devraient être décentralisés pour permettre un contrôle financier plus efficace des projets au niveau des bureaux régionaux ainsi que leur inspection sur place. Des efforts devraient être faits pour déterminer ce qu'il est advenu du solde (évalué à 342 908 dollars) d'un don en nature de 4 094 293 dollars;

j) En ce qui concerne l'utilisation des services d'experts et de consultants, il faudrait prendre les mesures suivantes :

- i) A l'avenir, les marchés relatifs aux services de consultants devraient être passés par adjudication et, s'il s'avère nécessaire d'appliquer la règle relative aux dérogations à cette procédure, les raisons invoquées doivent être consignées par écrit conformément aux règles de gestion financière 110.18 et 110.19;
- ii) A l'avenir, les marchés relatifs aux services de consultants devraient être exécutés conformément aux dispositions applicables de l'instruction administrative ST/AI/327, étant donné que les contrats ne sont pas seulement les documents portant autorisation des dépenses mais sont également censés définir les termes et les conditions des marchés;
- iii) La soumission des offres au Comité des marchés devrait être accompagnée d'une analyse comparative détaillée de ces offres reposant sur des évaluations conjointes effectuées par le service demandeur et par le service administratif compétent; en outre, les services à fournir aux termes du contrat, qu'il s'agisse ou non d'un nouveau contrat, doivent être énoncés en détail dans le texte du contrat de manière à fournir les critères nécessaires pour évaluer la manière dont les entrepreneurs se sont acquittés de leurs obligations à la fin du contrat;
- iv) Il faudrait mettre au point des procédures en bonne et due forme pour évaluer les services fournis par les consultants en matière de gestion - déterminer s'ils ont atteint les objectifs du contrat et en ont respecté les échéances, évaluer la qualité de leur produit et faire toutes autres observations pertinentes sur la manière dont ils se sont acquittés de leurs obligations; de tels renseignements seront extrêmement utiles lors du choix ultérieur des consultants en matière de gestion et permettra de mieux évaluer les services des consultants à l'expiration de leur contrat;
- k) Les contrôles internes dans les procédures de gestion des liquidités devraient être renforcés comme suit :
 - i) Il faudrait améliorer les mesures actuelles de gardiennage pour mieux assurer le contrôle et la garde des chèques;
 - ii) Il faudrait trouver, notamment, un moyen de vérifier que les chèques et les reçus ont été bien utilisés;
 - iii) L'apurement des comptes bancaires devrait s'effectuer rapidement, conformément à la règle de gestion financière 111.9 et à la section 3.4.1 du chapitre VI du manuel du HCR, et les états correspondants devraient être certifiés conformes par les fonctionnaires qui les établissent;
 - iv) Il faudrait suivre les dispositions des instructions financières actuelles qui exigent que les comptes soient ouverts auprès d'établissements bancaires dont l'acceptabilité peut être vérifiée à partir du siège, notamment lorsqu'il s'agit d'établissements situés hors siège;

1) En ce qui concerne les biens consommables et non consommables, il faudrait prendre les mesures suivantes :

- i) Les bureaux extérieurs devraient veiller à ce que tous les dons, donations et achats de biens non consommables fasse l'objet d'un inventaire établi sur un formulaire approprié, comme l'exigent les instructions actuelles, pour en faciliter le contrôle;
- ii) Le HCR devrait persister dans ses efforts pour obtenir des réservoirs séparés pour l'entreposage du carburant dans un de ses bureaux extérieurs afin d'être assuré de disposer à tout moment de provisions de carburant suffisantes, en quantité et en qualité, pour assurer la bonne exécution de ses programmes et de pouvoir exercer une surveillance efficace sur les stocks de carburant.

Résumé des conclusions

7. En raison des problèmes de livraison et de distribution rencontrés dans deux pays hôtes, le HCR a vendu une certaine quantité d'aide alimentaire pour 1 073 745 dollars, alors que la valeur initiale de cette aide était de 1 391 000 dollars, ce qui s'est traduit pour lui par une perte de 317 255 dollars. En outre, le HCR a payé aux armateurs environ 268 239 dollars de surestar'ies et il est encore redevable d'environ 90 750 dollars au titre des surestar'ies et autres frais portuaires.

8. En examinant un projet, qui comprenait l'achat de matériel pour 700 000 dollars et la construction d'installations coûtant 1 097 222 dollars, nous avons découvert que, faute d'étude de faisabilité effective et de plan d'exécution, l'objectif du projet, qui consistait à fournir une aide aux réfugiés, n'avait pas pu être atteint dans les délais prévus. En outre, il a fallu se débarrasser du matériel destiné au projet (d'une valeur de 700 000 dollars).

9. Un gouvernement participant à l'exécution d'un projet a, avant de signer l'accord relatif à ce projet, contracté à l'égard du HCR certains engagements au titre du projet représentant au total environ 11 608 105 dollars. En outre, le HCR n'était pas partie aux contrats de sous-traitance signés entre l'agent d'exécution et les organisations bénévoles pour le projet; par ailleurs, le Comité des marchés provincial de l'agent d'exécution a adopté certaines pratiques restrictives en matière d'achats qui étaient contraires au principe de l'adjudication.

10. Du fait qu'un agent d'exécution n'a pas acquitté sa contribution de 101 261 dollars pour l'exécution d'un projet, le HCR, dont la participation était de 645 496 dollars, a dû assumer la totalité du coût du projet, soit 746 757 dollars. En outre, l'exécution du projet a souffert de l'absence d'études de faisabilité technique et d'autres contraintes opérationnelles.

11. L'objectif d'un projet, qui consistait à aider environ 80 000 réfugiés à devenir entièrement ou partiellement autonomes, n'a pas été complètement atteint à la fin du projet, en raison de contraintes opérationnelles.

12. En 1986 et 1987, une délégation du HCR a dépensé 141 860 dollars et 131 565 dollars au titre de projets alors que les instruments d'exécution de ces projets n'avaient pas été établis.

13. Bien que l'état des engagements non réglés ait été relativement meilleur au 31 décembre 1987, des révisions plus régulières sont encore nécessaires pour améliorer la situation et permettre de libérer des fonds pour l'exécution d'autres projets.

14. Une entreprise ne s'est pas acquittée de son obligation de payer au HCR 1,4 million de dollars à la suite de la vente de denrées alimentaires jugées impropres à la consommation.

15. Il faudrait prendre des mesures plus efficaces pour assurer le suivi des projets et l'établissement des rapports dans les bureaux extérieurs.

16. Un don en espèces de 4 094 293 dollars a fait l'objet d'un rapport incomplet; en outre, aucune mesure de suivi ne semble avoir été prise pour déterminer la valeur et l'état actuels du solde de ce don - solde évalué à l'origine à 342 908 dollars.

17. En ce qui concerne l'utilisation des services d'experts et de consultants, nous avons constaté les défauts suivants :

a) Les dossiers d'offres relatifs aux services de consultants soumis par les bureaux demandeurs aux comités des marchés n'étaient pas complets;

b) Aucun renseignement n'a été donné sur les consultants extérieurs et les services fournis par les consultants n'ont pas été évalués;

c) Les travaux ont commencé avant la signature des accords; et

d) Les procédures exigeant que les marchés relatifs à la fourniture de services de consultants soient passés par adjudication ou sur appel d'offres n'ont pas été respectées.

18. L'examen de la gestion des liquidités nous a montré qu'il fallait renforcer les mesures de sécurité et les contrôles internes concernant les chèques, les reçus et certains documents comptables.

19. L'apurement de 20 comptes bancaires gérés par le siège du HCR n'a pas été effectué en temps voulu. En outre, les états relatifs à cet apurement portent les initiales, et non la signature, de ceux qui les ont établis. On a ouvert des comptes bancaires sans indiquer expressément sur quels documents on s'était appuyé pour déterminer si une banque donnée était acceptable.

20. En ce qui concerne les biens durables, nous avons noté que sept véhicules destinés à des projets et valant environ 80 453 dollars, ainsi que du matériel de bureau estimé à 24 914 dollars ont été passés par profits et pertes dans certains bureaux extérieurs. Cette situation suscite des inquiétudes en ce qui concerne la sécurité des biens du HCR dans certains lieux d'affectation. En outre, nous avons noté que, dans un bureau extérieur, les mesures concernant l'entreposage du carburant et le contrôle de son utilisation étaient inefficaces.

21. En raison de l'insuffisance et de l'inefficacité de la surveillance exercée par un gouvernement participant à l'exécution d'un projet, diverses installations spéciales et autres estimées à environ 277 436 dollars ont été détruites par un incendie.

Activités relatives aux projets

22. Nous avons sélectionné 110 projets, dont le budget total est estimé à environ 273 312 700 dollars, pour qu'ils soient examinés au siège du HCR sur la base de facteurs tels que le type de programme, la valeur en dollars, le stade d'achèvement, les régions géographiques et les pays ayant des problèmes importants, et les vérifications déjà effectuées.

23. La vérification a révélé certains défauts opérationnels relatifs à la planification, à l'exécution et au suivi des projets ainsi qu'à l'établissement des rapports, qui nuisaient à la réalisation des objectifs du projet. En fait, dans certains cas, l'exécution des projets non seulement ne fournissait pas aux réfugiés l'aide prévue, mais se traduisait par des pertes financières considérables pour le HCR. Ces pertes, comme dans les cas mentionnés dans notre dernier rapport 1/, étaient particulièrement importantes en ce qui concernait la fourniture des denrées alimentaires et la coordination de leur livraison et de leur distribution. On trouvera dans les paragraphes suivants des exemples significatifs de ce genre de pertes et autres problèmes.

Problèmes liés à la livraison et à la distribution de maïs et autres denrées alimentaires dans un pays hôte

24. Un projet avait pour objectif de fournir aux réfugiés d'un pays hôte, grâce à un don de la Communauté économique européenne et au moyen d'achats effectués sur le plan régional, 10 700 tonnes de maïs au prix de 954 975 dollars, non compris 321 000 dollars de fret. Mais en raison de retards intervenus dans l'achat d'autres céréales sur le plan local et de l'annonce d'une sécheresse imminente, l'achat a été arrangé dans un autre pays.

25. Nous avons constaté à cet égard que, selon les instructions publiées par le ministère compétent du pays hôte qui interdisaient l'importation de céréales en provenance de certains pays, les chargements qui sont arrivés dans un port du pays hôte le 7 septembre 1987 ne pouvaient être déchargés que sous réserve de tests de laboratoire effectués par les autorités compétentes du pays hôte.

26. Dans ces circonstances, après l'échec de tous les efforts déployés pour résoudre le problème - y compris à différents niveaux élevés du système des Nations Unies - et après consultation avec le siège du HCR et le bureau régional dans un deuxième pays hôte, la cargaison a été détournée vers ce pays pour y être utilisée par d'autres réfugiés dans le besoin. Mais le déchargement de la cargaison a été assujéti aux mêmes conditions par les autorités du second pays hôte et, lorsqu'il est devenu à nouveau évident que la cargaison ne serait pas acceptée, le HCR, en consultation avec le donateur, a vendu le maïs par adjudication à une entreprise d'un pays tiers pour 1 073 745 dollars.

27. L'examen des incidences financières de cette transaction a révélé que le HCR avait déjà payé aux armateurs 268 239 dollars de surestaries et qu'il lui restait encore à payer 90 750 dollars au titre des surestaries et autres frais portuaires. En outre, bien que, selon le HCR, le prix (1 073 745 dollars) obtenu pour la

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-deuxième session, Supplément No 5E (A/42/5/Add.5), sect. II.

cargaison sur le marché libre ait été le meilleur possible, vu les circonstances, et ait même dépassé le prix d'achat initial, l'opération s'est traduite par une perte de 202 230 dollars pour le HCR, sans compter la pénalité de 90 750 dollars susmentionnée.

28. Etant donné les effets négatifs que des situations de ce genre peuvent avoir sur l'exécution des projets, la réaction défavorable qu'elles suscitent de la part des pays donateurs et les responsabilités financières qu'elles imposent au HCR, nous faisons les recommandations suivantes :

a) Le HCR devrait, par l'intermédiaire de ses représentants, s'efforcer d'obtenir des autorités compétentes les autorisations d'importation nécessaires avant d'envoyer de l'aide dans un pays hôte;

b) Le HCR et les pays bénéficiaires devraient s'entendre pour effectuer une inspection conjointe de l'aide en vue de son acceptation de manière à éviter à l'avenir des problèmes analogues;

c) Les pays hôtes intéressés devraient prendre conscience de la nécessité de communiquer au HCR toute décision de principe prise au sujet de l'importation de denrées provenant d'un pays donné de manière à permettre au HCR de prendre des mesures appropriées;

d) Le HCR devrait faire comprendre aux pays hôtes intéressés qu'ils doivent mieux coordonner leurs efforts pour résoudre les problèmes qui font obstacle à la bonne exécution des programmes en raison de la réaction défavorable qu'ils suscitent de la part de la communauté des pays donateurs et des incidences financières graves qu'ils ont sur les ressources limitées du HCR.

29. L'Administration a déclaré qu'il était impossible de prévoir la plupart des problèmes concernant l'expédition de la cargaison en question. Elle a néanmoins accepté notre recommandation et a souligné qu'il devrait y avoir, à l'avenir, des consultations bien coordonnées entre les donateurs, les pays bénéficiaires et le HCR avant le déchargement des denrées, afin d'éviter toute réaction défavorable de la part de la communauté des pays donateurs ainsi que des frais inutiles pour le HCR.

Problèmes opérationnels liés à un projet destiné à fournir aux réfugiés d'un pays hôte des services de santé préventifs et curatifs adéquats et d'accès facile

30. Un projet avait pour objectif général de fournir aux réfugiés d'un pays hôte, avant la fin de 1986, des services de santé préventifs et curatifs adéquats et aisément accessibles, comparables à ceux dont disposait la population locale. Ces activités exigeaient l'achat de 18 appareils de radiographie coûtant 700 000 dollars, et l'installation locale de 18 dispensaires préfabriqués coûtant 1 097 222 dollars.

31. Notre examen a révélé que le matériel a été acheté contre l'avis de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), qui pensait que les machines étaient trop sophistiquées pour être utilisées dans une zone rurale d'un pays en développement. En outre, ce type de machine ne faisait pas partie du programme de formation de l'OMS dans le pays hôte et il existait certaines contraintes opérationnelles : on ne disposait pas du personnel technique requis, d'une alimentation ininterrompue en courant électrique, d'une protection suffisante contre les radiations et des emplacements nécessaires.

32. En poursuivant notre examen, nous avons constaté également que 18 appareils radiographiques (achetés depuis décembre 1985) étaient restés dans l'entrepôt des fournisseurs et que, toutes les parties intéressées ayant ensuite admis que les machines étaient trop sophistiquées pour être utilisées aux fins envisagées, le HCR avait décidé de s'en débarrasser. En conséquence, le HCR a demandé au Groupe des services d'achats interorganisations de trouver un acheteur.

33. Nous avons noté également que, par suite d'un manque de coordination avec le ministère compétent du pays hôte en ce qui concerne les spécifications et l'emplacement des 18 dispensaires, les programmes concernant ces dispensaires n'ont pas été planifiés dans le cadre du système national des soins de santé primaires et ont été jugés trop complexes. En outre, ces programmes ne comportaient pas de plan d'exécution, et le rôle et les responsabilités des organes concernés n'étaient pas clairement définis.

34. En faisant le point de la situation concernant l'achat des appareils radiographiques et les problèmes liés à l'installation des dispensaires préfabriqués, nous avons constaté qu'on n'avait pas procédé à une étude de faisabilité effective et coordonnée du projet de manière à identifier les ressources nécessaires et à établir un plan d'action pour tous les organismes intéressés, y compris le gouvernement hôte. En conséquence, l'objectif du projet n'a pas pu être atteint à la fin de 1986 comme prévu, et il a fallu revoir toute la conception du programme pour essayer de résoudre tous les problèmes qui se posaient.

35. Nous avons recommandé qu'à l'avenir, pour un projet complexe de ce type, on procède à une étude de faisabilité effective et coordonnée des propositions relatives au projet avant les phases de planification et d'exécution. En outre, les décisions concernant l'achat de matériel pour un projet devraient être basées strictement sur les avis techniques donnés par les experts du HCR ou par des experts extérieurs, selon le cas. Ces procédures nous paraissent absolument essentielles, compte tenu notamment du caractère technique du projet et des dépenses en jeu. Elles permettront d'atteindre pleinement et en temps voulu l'objectif assigné au projet, qui est de fournir une assistance aux réfugiés.

36. Nous recommandons également que, vu la décision des organismes intéressés et, notamment, la valeur du matériel (700 000 dollars), l'Administration prenne des dispositions pour utiliser les 18 appareils radiographiques ou s'en défaire afin d'éviter au HCR une perte inutile.

37. L'Administration a reconnu le bien-fondé de nos observations et a souscrit à nos recommandations. Elle a déclaré qu'à l'époque où le programme avait été conçu, aucune équipe technique ne pouvait se rendre dans le pays hôte et aucun contact direct ne pouvait être établi entre les services d'appui technique du HCR et les autorités du pays hôte en raison de la situation qui régnait dans ce pays. Elle a expliqué qu'avec l'augmentation des effectifs dans le pays hôte et l'amélioration des relations de travail avec les autorités de ce pays, des missions techniques s'étaient rendues dans le pays pour procéder sur place à des évaluations techniques. L'installation des dispensaires avait été achevée vers la fin de décembre 1987.

38. L'Administration nous a ensuite informés que le HCR intensifiait ses efforts conformément à notre recommandation et que des incidents comme celui de l'achat effectué en 1985 étaient maintenant exclus grâce aux directives concernant les achats qui avaient été publiées entre-temps.

39. En ce qui concerne l'emplacement des dispensaires et leur intégration dans le système national de soins de santé primaires, l'Administration a déclaré que les dispensaires étaient maintenant installés dans des complexes hospitaliers situés dans les zones rurales de manière à bénéficier de l'infrastructure déjà en place et qu'ils étaient pleinement intégrés au système national de soins de santé primaires. L'Administration a souscrit à nos observations et à nos recommandations et a également déclaré que depuis janvier 1987, le HCR avait étroitement collaboré avec l'OMS à l'application de toutes les mesures d'assistance sanitaire pour les réfugiés se trouvant dans le pays hôte intéressé, afin de réaliser les objectifs du projet, y compris l'achat de matériel radiographique mieux adapté aux besoins.

Signature tardive d'accords et non-participation du HCR à la prise de décisions concernant des achats

40. Un projet devant coûter 11 608 105 dollars a été mis en place dans le cadre d'un projet d'assistance provenant de diverses sources devant coûter au total 15 869 165 dollars. Ce projet avait pour objectif d'assurer l'entretien dans un pays tiers de réfugiés provenant de deux pays, le gouvernement du pays hôte devant être l'agence d'exécution. Notre examen a révélé notamment que l'agence d'exécution avait, en consultation avec le HCR, contracté des engagements pour la période allant du 1er janvier au 31 mars 1986 pour l'achat de riz dans la région à l'intention de camps placés sous son contrôle. A cet égard, nous avons relevé que si la lettre d'instructions avait été émise le 18 décembre 1985, l'accord régissant les relations de travail entre le HCR et l'agence d'exécution n'avait été signé qu'en avril 1986 alors que des dépenses avaient déjà été encourues et imputées sur un projet subsidiaire.

41. Notre examen des dossiers concernant ce projet a également révélé que le comité des marchés provincial avait adopté des procédures de présélection restrictives, ce qui avait limité la concurrence et abouti à des prix plus élevés. Nous avons en outre relevé que l'agence d'exécution avait empêché le HCR de participer en qualité d'observateur au comité des marchés provincial car le HCR insistait pour qu'il soit fait plus largement appel à la concurrence et contestait les prix acceptés par le comité. De ce fait, le HCR n'avait pas pu vraiment jouer son rôle d'observateur au comité des marchés provincial.

42. On relèvera que les procédures d'appel d'offres suivies pour des opérations menées en 1985 avaient aussi abouti à des prix trop élevés et avaient été critiquées dans un rapport de vérification interne sur le programme d'assistance du HCR dans le pays hôte en question.

43. De plus, aucun accord tripartite n'avait été conclu entre le HCR, l'agence d'exécution et les institutions bénévoles travaillant dans les camps sous le contrôle de l'agence d'exécution. Des accords avaient été conclus entre l'agence d'exécution et les institutions bénévoles et de ce fait, le HCR n'avait pas participé directement au choix d'institutions bénévoles pour lesquelles un crédit s'élevant au total à 1 432 490 dollars avait été alloué à l'issue d'un échange de lettres entre le HCR et l'agence d'exécution.

44. Nous avons recommandé que de tels accords soient toujours signés avant qu'aucun engagement ne soit contracté, car les accords passés entre le HCR et les agences d'exécution stipulent les conditions dans lesquelles celles-ci doivent agir.

45. Nous avons aussi recommandé que l'on s'efforce d'obtenir de l'agence d'exécution (le gouvernement) qu'elle accepte que le HCR joue un rôle plus actif au comité des marchés provincial et qu'elle souscrive à la conclusion d'accords tripartites, puisque le HCR doit rendre des comptes aux donateurs sur l'utilisation qui est faite de leurs fonds.

46. L'Administration a pris note de nos observations et de nos recommandations, mais a expliqué que les négociations avec l'agence d'exécution en vue de la conclusion de l'accord de 1986 avaient commencé dès la fin de 1985; elles avaient toutefois été retardées car l'agence d'exécution avait tout d'abord refusé d'accepter certaines des clauses contractuelles habituelles du HCR. L'Administration a fait observer qu'en revanche les accords ultérieurs avaient été signés très tôt, pendant les deux premières semaines de janvier 1987 et 1988 respectivement.

47. S'agissant des achats, l'Administration nous a donné l'assurance qu'elle faisait des démarches auprès des autorités compétentes en vue d'obtenir une participation plus effective du HCR aux travaux des comités des marchés provinciaux.

48. Par ailleurs, l'Administration nous a informés que même si le HCR n'était plus partie aux accords entre les institutions bénévoles et l'agence d'exécution, la question du choix des institutions bénévoles devant bénéficier d'une assistance du HCR et celle de l'ampleur de cette assistance faisaient l'objet d'un échange de lettres formelles entre le HCR et l'agence d'exécution, lesquelles faisaient partie intégrante de l'accord principal.

Problèmes de financement avec une agence d'exécution et absence d'études de faisabilité sérieuses pour un projet

49. Un projet pilote a été institué en vue de l'installation de réfugiés sur un site agricole. Conformément aux accords conclus, l'agence d'exécution devait initialement verser une contribution de 101 261 dollars au budget du projet, qui s'élevait au total à 746 757 dollars. Toutefois, l'agence d'exécution n'ayant pu verser cette contribution, le HCR a dû, dans un accord complémentaire, s'engager à prendre en charge non plus seulement 645 496 dollars mais la totalité du budget (746 757 dollars), étant entendu que toute dépense en sus du montant total initialement prévu (746 757 dollars) serait prise en charge par l'agence d'exécution.

50. Nous avons constaté que l'agence d'exécution avait encouru des dépenses excédentaires à cinq des sept rubriques du budget du projet - les dépenses en sus du montant de 746 757 dollars s'élevant au total à 168 424 dollars - et qu'elle en avait demandé le remboursement au HCR. En outre, aucune étude de faisabilité technique sérieuse n'ayant été effectuée, l'emplacement du projet pilote a été mal choisi et, en raison d'un certain nombre de difficultés techniques et autres difficultés opérationnelles, en particulier dans le secteur agricole, la mise en oeuvre du projet a été sérieusement compromise.

51. Nous avons demandé instamment à l'Administration de veiller à ce que les accords de financement conclus avec les agences d'exécution soient bien clairs et à ce qu'un meilleur contrôle soit exercé sur les dépenses de ces dernières. De plus, il faudrait veiller à l'avenir à ce que tous les projets de ce genre soient précédés d'une étude de faisabilité sérieuse, de façon qu'ils puissent être effectivement exécutés et que leurs objectifs soient atteints.

52. L'Administration nous a informés que les dépenses excédentaires encourues par l'agence d'exécution ne seraient pas remboursées par le HCR puisque celui-ci avait très clairement fait connaître sa position à cet égard à l'agence d'exécution; de plus, le HCR n'était pas satisfait de la progression des travaux et estimait donc qu'aucun versement supplémentaire ne se justifiait.

53. S'agissant de l'étude de faisabilité, l'Administration a expliqué qu'il avait été convenu qu'elle serait réalisée par l'agence d'exécution. Le HCR avait jugé incomplète l'étude initiale (1985), en particulier en ce qui concerne les caractéristiques du sol et l'hydrogéologie, et avait prié l'agence d'exécution de la compléter, mais celle-ci n'était pas suffisamment entrée dans le détail.

54. L'Administration a accepté notre recommandation concernant la nécessité de procéder à l'avenir à des études de faisabilité sérieuses avant d'entreprendre des projets analogues. Elle a fait valoir que la situation remontait à 1985 et 1986, époque où le Service d'appui technique du HCR n'avait pas encore été créé. Ce service participait désormais pleinement au processus de planification des projets, ce qui permettrait d'éviter à l'avenir des problèmes de ce genre.

Mauvaise planification d'un projet

55. Notre examen d'un projet visant à aider 80 000 réfugiés vivant dans un pays hôte à parvenir à l'autosuffisance totale ou partielle a révélé que les objectifs du projet n'étaient pas pleinement atteints à la date prévue pour son achèvement, soit décembre 1986, en raison des problèmes opérationnels ci-après :

a) Les besoins de certains secteurs du projet n'ont pas été pris en considération dans le processus de planification;

b) Des problèmes ont été rencontrés pour obtenir un terrain convenable;

c) Contrairement aux clauses de l'accord, l'agence d'exécution a modifié la description des travaux de construction, sans en informer le HCR.

56. Nous avons recommandé qu'on tienne pleinement compte de tous les besoins dans le processus de planification des projets et qu'on exige des agences d'exécution qu'elles respectent les clauses des accords. Les problèmes au niveau de l'exécution causés par des exigences administratives imprévues devaient être portés à l'attention du gouvernement hôte concerné, en particulier lorsque le budget du projet était important (en l'occurrence, il s'élevait à 844 000 dollars).

57. L'Administration a sur le principe pleinement souscrit à nos recommandations, mais a déclaré que pour ce projet, le processus de planification avait été défectueux. Elle a en outre déclaré qu'elle prendrait les mesures voulues pour que l'agence d'exécution respecte pleinement les clauses de l'accord.

Engagement de dépenses avant l'établissement des instruments de mise en oeuvre

58. Selon les instruments de mise en oeuvre, deux projets visant le recrutement d'assistants pour le rapatriement de réfugiés et d'autre personnel d'appui administratif dans un pays hôte ont officiellement débuté les 13 mars 1986 et 12 mai 1987 respectivement. Or nous avons constaté que la délégation du HCR dans ce pays avait encouru des dépenses s'élevant respectivement à 141 360 dollars et 131 565 dollars pendant les premiers mois de 1986 et de 1987 alors que les

instruments de mise en oeuvre des projets en question n'avaient pas encore été établis. Qui plus est, on a utilisé pour financer ces dépenses les soldes encore disponibles à la clôture d'autres projets.

59. Nous avons estimé que cette façon de faire allait à l'encontre des dispositions de l'article 1.5 du chapitre V du Manuel du HCR, qui précise que les instruments de mise en oeuvre sont les seuls documents autorisant des engagements de dépenses devant être financées au moyen de contributions volontaires, et qu'absolument aucune contribution volontaire ne peut faire l'objet d'un engagement de dépenses ou être décaissée sans un instrument de mise en oeuvre.

60. Nous avons recommandé que l'Administration veille à ce que les dispositions de l'article susmentionné du Manuel du HCR soient strictement respectées de façon que les fonds du HCR soient convenablement utilisés et qu'un contrôle efficace soit exercé sur les dépenses au titre des projets. Nous avons aussi recommandé que les instruments de mise en oeuvre des projets soient établis suffisamment tôt pour que des engagements de dépenses puissent être contractés et que des dépenses puissent être encourues en vertu de ces instruments et dans les conditions qui y sont spécifiées.

61. L'Administration a pris acte de nos observations et nous a donné l'assurance qu'elle s'efforcerait de suivre nos recommandations.

Engagements non réglés

62. Il est stipulé aux articles 5.2.2 et 5.2.3 du chapitre V du Manuel du HCR qu'un engagement de dépenses ne peut être liquidé que pendant la durée du projet, c'est-à-dire entre la date du démarrage et la date de liquidation des engagements. Après la date de clôture, tout montant non nécessaire pour régler une créance est annulé et reversé au fonds sur lequel il avait été prélevé; après la date de liquidation des engagements, il en va de même pour tout montant qui n'a pas effectivement été décaissé. Les délais susmentionnés ne peuvent être prorogés qu'en vertu d'un amendement en bonne et due forme de l'instrument de mise en oeuvre.

63. Nous avons constaté qu'au 31 décembre 1987, les engagements non réglés s'élevaient au total à 17 259 025 dollars, montant dans lequel étaient compris des engagements correspondant à des projets de 1984 et de 1985. Ce montant se décompose comme suit : 2 837 761 dollars au titre du programme annuel et 14 421 264 dollars au titre des programmes spéciaux pour des projets dont la date de clôture était passée. A cet égard, bien que la situation en ce qui concerne les engagements non réglés en fin d'exercice se soit améliorée par rapport aux années précédentes, nous continuons à penser que des examens menés à intervalles plus réguliers aboutiraient à une amélioration encore plus marquée et que des fonds pourraient être libérés, le cas échéant, pour l'exécution d'autres projets.

64. L'Administration a souscrit à nos observations et à notre recommandation et a fait observer que grâce aux efforts déployés dans le passé, le total des engagements non réglés, qui s'élevait à 33 505 993 dollars à la fin de 1986, était tombé à moins de 17,3 millions de dollars au 31 décembre 1987. Elle nous a aussi donné l'assurance qu'elle continuerait à veiller à ce que les engagements non réglés ne soient reportés sur l'année suivante que dans les cas où l'instrument de mise en oeuvre avait fait l'objet d'un amendement en bonne et due forme. L'Administration a ajouté qu'elle avait entrepris, afin de réduire les problèmes de ce genre, de normaliser le délai de liquidation.

Irrégularités commises à l'occasion de la vente d'aide alimentaire

65. En examinant un projet relevant d'un programme spécial de secours et de relèvement, nous avons constaté que 800 tonnes d'un envoi de 1 000 tonnes de maïs, qui avait été déclaré impropre à la consommation humaine, avaient été vendues avec l'autorisation du donateur. Conformément à un contrat passé entre le HCR et la société en janvier 1987, 40 % (54,4 millions de l'unité monétaire locale) du prix de vente total (136 millions de l'unité monétaire locale) avaient été acquittés par la société et le versement final devait être effectué dans les 20 jours. Nous avons relevé les irrégularités ci-après :

a) Le contrat, bien que signé par le représentant du HCR, n'avait pas été signé par un représentant de la société;

b) En avril 1988, la société n'avait toujours pas payé le solde dû (81,6 millions d'unité monétaire locale, soit environ 1,4 million de dollars).

66. Nous avons estimé qu'une telle situation non seulement privait le HCR de ressources financières dont il avait besoin pour améliorer l'exécution de ses programmes en faveur des réfugiés, mais risquait en outre d'indisposer les donateurs. Nous avons recommandé que l'Administration cherche à obtenir le paiement du solde dû (environ 1,4 million de dollars), en se faisant éventuellement aider par une autorité du pays hôte concerné. Nous avons en outre recommandé que des mesures soient prises afin de sauvegarder les intérêts du HCR en cas d'arrangements de ce genre pour la vente de biens ou d'avoirs du HCR.

67. L'Administration nous a fait observer que nous avions fondé nos calculs sur un nouveau taux de change. Le versement qui n'avait pas encore été effectué correspondait à une quantité de marchandises dont la valeur marchande s'élevait actuellement à 55 700 dollars. L'Administration a néanmoins souscrit à nos observations, mais nous a informés que le contrat avait été signé par les deux parties. Elle nous a en outre informés que la délégation du HCR s'était penchée sur l'affaire dès mars 1987, lorsque l'acheteur avait affirmé n'avoir reçu que 320 tonnes métriques et avait refusé de payer le prix d'une quantité plus importante. Le magasinier du HCR ayant confirmé que seule la quantité indiquée par l'acheteur avait été reçue, on ne pouvait attendre de nouveaux versements. Une enquête avait alors été menée. Nous avons aussi été informés que le contrat de la personne qui était sans doute responsable de la perte n'avait pas été renouvelé. De plus, des améliorations considérables avaient été apportées au cours des 12 derniers mois au fonctionnement des entrepôts dans ce bureau extérieur. L'ancien entrepôt avait été abandonné et le HCR utilisait depuis juillet 1987 un nouvel entrepôt plus spacieux et où les conditions de sécurité étaient meilleures. Le responsable du soutien logistique du bureau extérieur en question allait quotidiennement effectuer des contrôles à l'entrepôt et, depuis, il n'y avait plus de problèmes.

68. Le Comité des commissaires aux comptes n'a pas pu réexaminer la situation.

Suivi des projets et établissement des rapports

69. Nous avons constaté que le suivi des projets n'était pas toujours satisfaisant. A cet égard, par exemple, nous avons relevé qu'un bureau extérieur était beaucoup moins à même d'exercer un contrôle, en particulier sur le plan financier, sur les agences d'exécution, comme l'exigeaient les articles 1.11.1 et 1.11.2 du chapitre IV du Manuel du HCR, en raison des arrangements centralisés pris par le HCR et les agences d'exécution concernées.

70. A cet égard, nous avons noté que la délégation du HCR remettait au bureau central de l'agence d'exécution des fonds devant être virés au bureau régional de cette dernière, sans toujours en informer le bureau régional du HCR. Du même coup, les agences d'exécution envoyaient directement leur rapport à leur siège pour qu'il le transmette à la délégation du HCR sans passer par le bureau régional du HCR. En raison de ces arrangements, le bureau régional n'était plus à même d'exercer le contrôle financier prévu par les articles susmentionnés du Manuel du HCR et son action était en grande partie limitée à l'inspection d'aspects moins importants des activités menées au titre des projets. Pour les mêmes raisons, bien que diverses agences d'exécution n'aient pas soumis un certain nombre de rapports, notamment des rapports d'auto-évaluation, des rapports financiers et des états des stocks de biens non consommables, comme l'exigeaient les lettres d'instructions pertinentes, le bureau régional n'avait pu suivre la situation.

71. Nous avons recommandé de décentraliser les arrangements financiers afin de faciliter le contrôle financier et l'inspection des projets au niveau des bureaux régionaux.

72. L'Administration a souscrit à notre recommandation et a déclaré qu'on s'efforçait activement de décentraliser la comptabilité et le contrôle financier des projets au niveau du bureau régional dans le pays hôte concerné; elle a ajouté que si le programme exécuté dans le pays hôte était dans le passé centralisé, c'était principalement en raison des procédures suivies par l'agence d'exécution, dont l'administration centralisée était située dans la capitale du pays hôte. Pour parvenir à la décentralisation totale du contrôle financier dans le pays hôte, il fallait que le HCR fasse des démarches auprès de l'agence d'exécution pour obtenir d'elle qu'elle adopte dans la mesure du possible des mesures analogues.

73. L'Administration nous a en outre informés qu'un poste de spécialiste du contrôle financier des projets avait récemment été créé pour la délégation; ce fonctionnaire assurerait la coordination du contrôle financier des projets effectué par les divers bureaux. Grâce à la création de ce poste, la délégation serait mieux à même de déterminer dans quelle mesure les organismes gouvernementaux étaient disposés à décentraliser leurs procédures financières de façon au moins à permettre aux bureaux extérieurs du HCR d'exercer leurs fonctions de contrôle financier.

Information incomplète au sujet de dons

74. Vingt millions de litres de kérosène, estimés à 4 094 293 dollars, devaient être fournis par un donateur pour aider des réfugiés dans un pays hôte. Les dossiers concernant le projet indiquaient la livraison de 18,3 millions de litres, laissant un solde de 1,7 million de litres, estimé à 342 908 dollars.

75. Un rapport de distribution présenté par le bureau extérieur, conformément aux instructions administratives, ne couvrait que la quantité livrée (18,3 millions de litres). De même, la lettre adressée au gouvernement donateur par le bureau extérieur en 1986 n'accusait réception que de la quantité livrée; aucun autre rapport ni aucun autre renseignement n'a été communiqué au sujet du solde de 1,7 million de litres, estimé à 342 908 dollars.

76. Nous avons recommandé que l'on s'efforce de déterminer ce qu'il était advenu du reste du kérosène donné.

77. L'Administration nous a par la suite informés que les 1,7 million de litres de kérosène manquants, estimé à 342 908 dollars, faisaient partie d'une contribution créditée aux fonds de dépôt. Le kérosène n'étant pas aussi essentiel pour les réfugiés que, par exemple, des denrées alimentaires, le HCR n'avait nullement l'intention d'acheter, au titre de son programme annuel, les 20 millions de litres annoncés à titre de contribution et il n'avait pas non plus cherché à utiliser des fonds portés au crédit de son programme annuel ou d'autres fonds pour remplacer le kérosène qui n'avait pas été livré. Les réfugiés avaient donc reçu moins de kérosène que si la quantité livrée avait correspondu à la quantité enregistrée au titre du don. L'Administration a en outre expliqué que si le gouvernement intéressé ne menait pas une enquête, comme le HCR l'avait demandé, et n'informait pas ce dernier de ses résultats, les services du financement des programmes informeraient le gouvernement que le montant comptabilisé au titre de son don serait révisé en conséquence.

Consultants, experts et personnel temporaire

78. Nous avons constaté un accroissement du recours aux services de consultants par le HCR (16 contrats ayant coûté 941 247 dollars en 1986 contre 30 contrats ayant coûté 769 186 dollars au 31 octobre 1987). Toutefois, dans certains cas, certaines règles et procédures régissant le recours aux services de consultants n'avaient pas été totalement suivies. D'importantes irrégularités sont signalées dans les paragraphes ci-après.

Non-respect des procédures d'adjudication ou d'appel d'offres pour l'obtention de services de consultants

79. Nous avons constaté que divers marchés relatifs à des services d'organiseurs-conseils représentant au total 1 278 866 dollars n'avaient pas été passés par adjudication ou sur appel d'offres, en violation de la règle de gestion financière 110.18 de l'Organisation des Nations Unies. Nous avons noté à cet égard que les mêmes raisons étaient toujours avancées sur les formulaires de demande de dérogation. Ces raisons étaient les suivantes :

- a) Les marchés correspondaient à la poursuite ou à la prolongation de marchés antérieurs;
- b) Les services requis étaient spécialisés et la procédure d'adjudication ou d'appel d'offres ne donnerait pas des résultats satisfaisants;
- c) Les consultants choisis avaient déjà fait leurs preuves;
- d) Les prix offerts étaient raisonnables et compétitifs.

80. Nous avons toutefois constaté que les propositions ou les raisons avancées n'étaient pas étayées par une analyse comparative adéquate ou par les pièces justificatives voulues. Nous avons également relevé que :

- a) Les contrats initiaux ne prévoyaient pas de telles poursuites ou prolongations;
- b) Aucun rapport d'évaluation n'avait été soumis sur les services passés;
- c) Aucune pièce justificative attestant la compétitivité des prix n'avait été fournie.

81. En fait, les dispositions de la règle de gestion financière 110.19 de l'Organisation des Nations Unies, qui prévoient notamment les conditions dans lesquelles il peut être dérogé à la procédure d'adjudication ou d'appel d'offres, semblent non seulement avoir été appliquées de façon trop libérale, mais de plus avoir été mal suivies. A cet égard, tout en reconnaissant que les motivations du HCR étaient pragmatiques, nous avons recommandé qu'à l'avenir, les marchés en vue de l'obtention de services de consultants soient passés sur appel d'offres, et que si une dérogation s'avérait nécessaire, la décision en ce sens soit motivée par écrit, conformément aux règles de gestion financière 110.18 et 110.19.

82. L'Administration a fait valoir que plusieurs marchés importants avaient été passés par adjudication ou sur appel d'offres, mais elle a reconnu que les procédures appliquées pour le recrutement d'organiseurs-conseils avaient besoin d'être rationalisées. Elle nous a donné l'assurance que les mesures nécessaires seraient prises pour améliorer la situation.

Démarrage des travaux avant la signature du contrat

83. Notre examen des contrats d'organiseur-conseil a révélé qu'en 1987, 25 de ces contrats avaient été signés entre 4 et 131 jours après le démarrage des travaux. De même, dans le cas de 27 autres types de contrat, l'Administration avait signé le contrat après le début des travaux, le retard le plus important atteignant 130 jours. Dans l'un de ces cas, le consultant avait effectué un travail en mai 1987, mais n'avait pu être payé avant août 1987, lorsque le contrat avait été établi et signé.

84. A notre avis, il y a eu dans ces cas violation du paragraphe 9 de l'instruction administrative ST/AI/327, en date du 23 janvier 1985, sur les contrats d'entreprise passés avec des institutions ou des sociétés, qui dispose que "aucun entrepreneur ne commence les travaux qui lui ont été confiés tant qu'un contrat, dûment signé et daté par l'entrepreneur et contresigné et daté par le représentant habilité de l'Organisation des Nations Unies, n'a pas été établi".

85. Nous avons recommandé que l'Administration veille à ce qu'à l'avenir, les contrats soient signés conformément aux dispositions applicables de l'instruction administrative citée ci-dessus, car le contrat, outre qu'il constitue le document d'engagement de dépenses, est aussi censé énoncer les conditions dans lesquelles il doit être exécuté.

86. L'Administration a accepté notre recommandation. Elle a toutefois expliqué que devaient être apposées sur le contrat une signature du consultant et deux signatures de représentants du HCR. A son avis, les exemples cités ci-dessus se recoupaient probablement. Elle nous a donné l'assurance que des mesures seraient prises pour faire en sorte que l'instruction administrative soit strictement respectée.

Renseignements incomplets sur des consultants de l'extérieur et absence d'évaluation formelle du travail des consultants

87. Nous avons constaté que certains des services du HCR qui avaient recours à des organisateurs-conseils n'avaient pas de fichier pour ce type de consultant. En conséquence, dans un certain nombre de cas, des consultants avaient été recommandés et des contrats avaient été octroyés sans qu'aucun fichier n'ait été consulté. De plus, aucune procédure formelle n'a été mise en place pour évaluer, en fin de contrat, le travail des consultants.

88. Nous avons recommandé, vu le recours croissant à des consultants de l'extérieur, que le HCR constitue un fichier complet des consultants qu'il a déjà employés ou qu'il pourrait employer à l'avenir. Le fichier devrait comporter les éléments d'information ci-après :

- a) Des renseignements sur la société, notamment sur sa situation financière;
- b) La liste des principaux clients;
- c) Les contacts antérieurs avec le HCR;
- d) Le nom et l'adresse des personnes à contacter pour obtenir des références;
- e) Les qualifications et l'expérience du personnel;
- f) Les tarifs (s'ils sont disponibles);
- g) Une évaluation objective des services rendus dans le passé.

89. Nous avons également recommandé la mise en place de procédures formelles pour évaluer les services fournis par les organisateurs-conseils, notamment la façon dont les objectifs du contrat ont été atteints et les délais respectés, et la qualité des produits. Ces procédures devraient aussi permettre de formuler toute autre observation pertinente sur le travail des intéressés. Ces renseignements seront précieux pour le choix des futurs organisateurs-conseils et aboutiront à une meilleure évaluation en fin de contrat.

90. L'Administration a convenu que des rapports détaillés sur les organisateurs-conseils étaient nécessaires et nous a donné l'assurance qu'elle appliquerait nos recommandations. S'agissant de l'évaluation du travail des consultants, elle nous a informés qu'il y était procédé automatiquement, malgré l'absence, dans le passé, de directives formelles à cet effet. Toutefois, l'Administration nous a par la suite informés qu'elle avait suivi notre recommandation et avait émis des directives formelles concernant l'évaluation du travail des consultants, directives qui seraient suivies pour tous les contrats.

Gestion des liquidités

91. L'examen de la gestion des liquidités au siège du HCR a montré que certaines procédures et mesures de contrôle interne devaient être renforcées et appliquées de manière plus efficace. Les cas mentionnés aux paragraphes suivants sont révélateurs à cet égard.

Mesures de gardiennage et contrôle interne concernant les chèques, les titres de paiement et les documents comptables

Chèques

92. L'examen auquel nous avons procédé nous a permis de constater que les mesures concernant le gardiennage et le contrôle des chèques prévues au chapitre VI (sect. 3.5.1) du Manuel du HCR n'étaient pas entièrement appliquées. Nous avons constaté à cet égard que les chèques vierges n'étaient pas conservés dans une enveloppe scellée. Par ailleurs, bien que ces chèques aient été consignés en tant que reçus dans le registre réservé aux chèques, ce registre n'était pas conservé

par le trésorier mais placé, avec le gros des chèques, dans le coffre d'une armoire ignifugée située dans le bureau du caissier. La clef dudit coffre se trouvait, elle, cachée sous l'un des dossiers rangés dans cette même armoire, laquelle n'était même pas fermée à clef.

93. Nous estimons que les manquements actuels sont loin d'être satisfaisants et avons instamment prié l'Administration de veiller à ce que les instructions financières citées plus haut soient appliquées afin d'assurer un contrôle plus efficace de la garde des chèques. L'Administration a admis nos recommandations quant à la nécessité de renforcer le contrôle et la sécurité des chèques et nous a ultérieurement informés qu'elle avait pris les mesures appropriées pour remédier à cette situation.

Reçus officiels

94. Notre examen a également montré que les procédures de contrôle interne en ce qui concerne l'enregistrement et la garde des reçus officiels devaient être améliorées. Nous avons remarqué que :

a) Les stocks de formules de récépissé destinées au siège que la trésorerie recevait n'étaient pas consignés dans un registre avant l'émission des formules;

b) Par ailleurs, celles des formules de récépissé destinées au siège qui devaient être utilisées dans la journée se trouvaient dans un tiroir non fermé à clef dans le bureau du caissier tandis que les formules destinées aux bureaux extérieurs étaient entreposées sans aucune précaution;

c) Les stocks de formules de récépissé destinées à être utilisées par la trésorerie du siège n'étaient pas prénumérotés;

d) Les formules de récépissé émises à l'intention des bureaux extérieurs entre janvier et octobre 1987 l'ont été dans le désordre.

95. Nous estimons que certaines de ces pratiques sont contraires aux instructions qui figurent dans le Manuel du HCR (chap. VI, sect. 3.5.6) et nous avons recommandé que les mesures suivantes soient prises pour permettre notamment de vérifier la manière dont les chèques et les récépissés sont utilisés :

a) Les stocks de formules de récépissé officiel devraient être prénumérotés;

b) Les stocks de formules de récépissé officiel devraient être inventoriés dans un registre;

c) Les formules de récépissé officiel devraient être conservées dans un lieu plus sûr;

d) Les formules de récépissé officiel émises à l'intention des bureaux extérieurs devraient être numérotées et émises dans l'ordre.

96. L'Administration a expliqué que la question de la prénumérotation des pièces comptables, et notamment des récépissés, avait été examinée à l'époque de la restructuration du système comptable du HCR il y a quatre ans environ. Elle a également déclaré que l'augmentation considérable du nombre des pièces comptables émises faisait qu'il était extrêmement difficile de respecter l'ordre de leur

émission lorsqu'on enregistrait les transactions. Il a été alors décidé que toutes les pièces comptables seraient établies sur des formulaires imprimés qui ne seraient numérotés en série qu'au moment de leur émission et seraient alors également consignés dans le registre. Le HCR a l'intention, le moment venu, de modifier le chapitre pertinent du Manuel.

97. L'Administration a reconnu que, dans les bureaux extérieurs, certains récépissés avaient été délivrés dans le désordre et elle nous a ultérieurement informés qu'elle avait pris les mesures nécessaires pour remédier à cette situation.

Apurement des comptes bancaires du siège du HCR

98. Notre examen a révélé que l'apurement mensuel des 20 comptes bancaires utilisés par le siège du HCR avait au moins deux mois de retard, alors que tous les relevés bancaires pertinents, à l'exception de cinq, avaient été reçus pour la période allant jusqu'en octobre 1987. Pour l'un des comptes, l'apurement avait été fait jusqu'en juillet 1987, ce qui représentait un retard de trois mois au 1er décembre 1987. Par ailleurs, les états relatifs aux apurements déjà effectués n'étaient pas encore signés mais seulement paraphés par ceux qui les avaient établis.

99. Nous avons recommandé que les états en question soient établis sans retard conformément à la règle de gestion financière 111.9 de l'ONU et au chapitre VI (sect. 3.4.1) du Manuel du HCR, qui stipule que les comptes bancaires utilisés par le siège du HCR doivent être apurés tous les mois et que les états pertinents doivent être signés par ceux qui les établissent. Cette procédure renforcera encore le contrôle interne de base en ce qui concerne la gestion des liquidités.

100. L'Administration a admis nos observations et accepté nos recommandations et nous a assurés que les états relatifs à l'apurement des comptes seraient mis à jour dès que possible. A ce sujet, tout en notant au cours de notre vérification finale en mars et en avril 1988 que tous les comptes bancaires du siège avaient été apurés au 31 décembre 1987, nous avons réitéré notre recommandation et l'Administration a décidé que les états pertinents seraient établis plus régulièrement afin de garantir un contrôle interne efficace de la gestion des liquidités.

Ouverture de comptes bancaires

101. L'examen des procédures bancaires a révélé que, bien que le HCR ait continué à ouvrir les comptes bancaires qui lui étaient nécessaires dans diverses parties du monde, il ne disposait d'aucune édition récente de Bankers Almanac et de Yearbook; rien ne prouvait non plus qu'il s'était référé aux évaluations qui étaient publiées de temps en temps dans le périodique Banker, ainsi qu'il était stipulé au chapitre VI (sect. 3.1.2) du Manuel du HCR. Il était donc impossible de savoir sur la base de quels critères avaient été choisies les banques dans lesquelles ces comptes avaient été ouverts.

102. Nous avons prié l'Administration de respecter les dispositions des instructions financières citées plus haut et de veiller à ce que, surtout dans les bureaux extérieurs, le HCR ouvre des comptes auprès d'établissements bancaires dont la réputation pourrait être vérifiée depuis le siège même.

103. L'Administration a reconnu que le Bankers Almanac était un livre de base indispensable pour toutes les banques mais a déclaré qu'en l'absence d'une nouvelle édition, la banque qui effectuait la plupart de ses transactions financières à Genève lui fournissait tous les renseignements nécessaires.

Biens consommables et non consommables

104. Nous avons constaté, lors des examens auxquels nous avons procédé au siège du HCR et dans les bureaux extérieurs qui ont été retenus, qu'il fallait prendre des mesures pour renforcer la surveillance et la garde des biens non consommables, notamment dans les bureaux extérieurs, et pour réduire encore les pertes. On trouvera des exemples révélateurs dans les paragraphes suivants.

Surveillance et liquidation des biens du HCR dans les bureaux extérieurs

105. Un examen des inventaires des biens non consommables a révélé que, contrairement aux dispositions du Manuel du HCR (chap. IX, sect. 11.1.3), certains bureaux extérieurs n'avaient pas informé le siège de l'existence d'un certain nombre de biens non consommables dont ils étaient responsables, et que ce dernier ne s'était aperçu de l'existence de ces biens que lorsque les bureaux extérieurs avaient demandé au Comité de contrôle du matériel d'en approuver la liquidation. Par ailleurs, les biens non consommables, qui comprenaient surtout des véhicules et du matériel, étaient liquidés par certains bureaux extérieurs avant que l'approbation du Comité de contrôle du matériel ait été obtenue, contrairement aux dispositions du chapitre IX, section 11.4.1, du Manuel du HCR.

106. A ce sujet, par exemple, l'examen des dossiers du Comité de contrôle du matériel portant sur la période de janvier à octobre 1987 a révélé que sept véhicules affectés aux projets et du matériel de bureau évalués à environ 105 366 dollars avaient été passés en profits et pertes dans divers bureaux extérieurs situés dans un pays hôte, une fois admise l'impossibilité de récupérer ces biens ou d'établir la responsabilité de leur perte.

107. La situation en ce qui concerne la sécurité des biens du HCR dans certains bureaux nous a donc paru inquiétante. Nous avons noté à ce sujet que, bien que le Comité de contrôle du matériel ait eu connaissance du problème et ait prié les représentants des diverses délégations de prendre des mesures plus strictes afin de sauvegarder les biens du HCR, la persistance des vols dans certains bureaux extérieurs exige que l'on procède à une révision méthodique des mesures de gardiennage et de contrôle interne dans les bureaux extérieurs à haut risque.

108. Nous avons recommandé que les procédures existantes concernant la surveillance des biens non consommables soient améliorées. Cette amélioration doit porter notamment sur le renforcement des mesures de gardiennage et de contrôle interne.

109. L'Administration a accepté notre recommandation selon laquelle les bureaux extérieurs devraient veiller à ce que tous les dons et achats de biens non consommables soit répertoriés à l'aide du formulaire approprié (PT.107), ainsi que l'exige le Manuel, afin d'en faciliter la surveillance. Elle a également déclaré qu'elle rappellerait aux bureaux extérieurs de se conformer à cette instruction.

110. L'Administration nous a également informés qu'elle examinait actuellement la question de savoir s'il était possible et rentable d'assurer les biens du HCR contre le vol dans les zones à haut risque.

Mauvaises conditions de stockage du carburant et mauvais contrôle de son utilisation dans un bureau extérieur

111. Nous avons constaté que la disparition d'environ 2 157 000 litres de carburant des réserves du HCR dans un bureau extérieur. Cette perte apparente a été découverte lorsque l'agent d'exécution a refusé d'autoriser le pompage journalier de carburant pour les opérations du HCR; ce n'est que lorsque le HCR a fait valoir que cette mesure paralyserait le programme d'assistance que l'agent d'exécution en question a garanti la fourniture de 15 000 litres de carburant par jour. En outre, le HCR n'a jamais eu confirmation de la quantité de carburant qui lui était dûe, en dépit des efforts continus que la délégation du HCR a déployés dans ce sens. Par ailleurs, nous avons constaté dans un bureau régional que l'on avait fourni du carburant à des véhicules particuliers.

112. Au surplus, nous avons observé qu'au 30 septembre 1987, environ 261 300 litres de diesel et 56 000 litres d'essence avaient été prélevés sur les réserves du HCR entreposées dans les réservoirs de l'agent d'exécution pour être prêtés à 17 organisations et institutions, notamment des organismes internationaux et nationaux.

113. Nous avons jugé que les conditions de stockage des réserves de carburant du HCR et la pratique consistant à prêter du carburant pour des opérations autres que celles du HCR sont généralement peu satisfaisantes et préjudiciables à l'Organisation du point de vue technique et financier.

114. Nous formulons les recommandations suivantes :

a) Le HCR devrait persister dans ses efforts pour obtenir que son carburant soit entreposé dans des réservoirs distincts afin d'être assuré de disposer à tout moment du carburant nécessaire, en termes quantitatifs et qualitatifs, pour éviter que l'exécution des programmes ne soit indûment interrompue et afin d'exercer un contrôle efficace sur ses réserves de carburant;

b) Il faudrait mener une enquête sur les 2 157 000 litres de carburant qui se sont volatilisés, déterminer les responsabilités et recouvrer le carburant perdu ou le coût correspondant;

c) Tous les prêts de carburant non remboursés doivent être recouverts aussitôt que possible et il faudrait cesser de prêter ou de fournir du carburant au titre d'opérations autres que celles du HCR.

115. L'Administration a souscrit à nos recommandations et nous a par la suite informés que les mesures suivantes avaient été prises :

a) L'essentiel du carburant prêté à des organismes au titre du financement de projets, à l'exception d'une infime quantité, a déjà été récupéré;

b) En janvier 1988, on avait récupéré auprès de l'agent d'exécution l'intégralité des 2 157 000 litres de carburant sans perte réelle;

c) On a décidé d'aménager dans le pays hôte pour le HCR un réservoir de carburant indépendant, qui sera géré par l'organisme de contrepartie du HCR. Le HCR est à la recherche d'un emplacement approprié dans le pays hôte, en se guidant avant tout sur des considérations d'indépendance et de sécurité;

d) Dans le cadre de ce nouveau système, la délégation transmettrait au siège des relevés mensuels de distribution de carburant indiquant les divers utilisateurs, y compris les prêts accordés aux agents d'exécution et l'état des réserves après chaque livraison, afin de permettre à l'Administration de détecter plus rapidement toute disparité éventuelle et de faciliter le recouvrement des prêts et des pertes.

Destruction d'installations spéciales et d'autres articles due à l'inefficacité et à l'insuffisance du contrôle exercé par un organisme de contrepartie

116. Nous avons constaté qu'à la suite d'un incendie dans un camp, 36 maisons et autres équipements servant à un projet avaient été détruits; les dégâts ont été évalués à 274 436 dollars. La reconstruction des installations à coûté 225 000 dollars au HCR. Il est apparu que si le sinistre n'avait pu être évité en raison de la saison sèche, le matériel que l'agent d'exécution avait fourni pour lutter contre le sinistre était soit inadéquat ou en panne au moment de l'incendie.

117. Nous avons estimé que le fait que l'organisme de contrepartie n'ait pas scrupuleusement respecté les dispositions de l'annexe A.3.4.1 de l'accord passé entre le HCR et l'agent d'exécution, qui exigeaient que des mesures soient prises pour prévenir les incendies et éteindre aussi rapidement que possible tout incendie qui pourrait se déclarer au cours de l'année, avait contribué aux pertes financières et autres subies par le HCR.

118. Nous avons recommandé, et l'Administration a souscrit à notre recommandation, que le matériel de lutte contre les incendies soit amélioré dans tous les camps compte tenu du climat et du type de construction dans les camps. En outre, il faut inspecter ce matériel à intervalles réguliers pour s'assurer qu'il est en état de fonctionner à tout moment.

Cas de fraude et de présomption de fraude

Notification des cas de fraude et de présomption de fraude en 1986

119. Il ressort de notre examen des dossiers, notamment des rapports de vérification intérieure des comptes, qu'il y a eu un cas de détournement de fonds du HCR estimés à environ 94 000 dollars en espèces et 20 000 dollars en matériel dans un bureau extérieur. L'Administration n'a toutefois pas signalé ce cas au Comité des commissaires aux comptes en temps voulu pour permettre à celui-ci d'en faire état, conformément aux dispositions du paragraphe 6 c) i) de l'annexe au règlement financier de l'Organisation, dans son rapport à l'Assemblée générale pour l'année terminée le 31 décembre 1986.

120. A cet égard, nous avons noté que des poursuites avaient été engagées contre trois responsables de l'agent d'exécution impliqués dans l'affaire, lesquels avaient été condamnés à des peines d'emprisonnement allant de 15 à 17 ans.

121. Nous avons recommandé à l'Administration de veiller à ce que tous les cas de fraude ou de présomption de fraude soient signalés au Comité, comme celui-ci le demande généralement, afin de lui permettre de se conformer à la prescription de l'annexe au règlement financier de l'Organisation.

122. L'Administration a regretté de n'avoir pu signaler ce cas précis au Comité en temps voulu, mais nous a certifié que des mesures avaient été prises pour éviter que de tels oublis ne se produisent dans l'avenir.

Signalement de fraude en 1987

123. L'Administration nous a informés qu'en 1987 elle avait constaté que les fonds confiés au représentant honoraire du HCR dans un pays hôte n'avaient pas été gérés d'une manière satisfaisante et conforme aux intérêts du HCR. Aussi l'Administration a-t-elle fait procéder à une vérification intérieure dans ce pays.

124. L'Administration a précisé que si le rapport de vérification intérieure avait fait apparaître des irrégularités imputables au représentant, il n'était pas allé jusqu'à les qualifier de fraudes; il était cependant évident qu'il s'agissait là de faits extrêmement graves et que la fraude n'était pas expressément exclue. L'Administration a en outre indiqué que vu la gravité de ces conclusions, le HCR avait estimé devoir prendre des mesures immédiates et que la personne en cause ne pouvait plus représenter le Haut Commissaire jusqu'à ce que toute la lumière ait été faite sur cette affaire et que l'on ait clairement établi l'existence ou l'absence de fraude. Aussi, lorsqu'il a expiré le 29 février 1988, le contrat du représentant n'a-t-il pas été renouvelé. Le HCR a également pris d'autres mesures qui s'imposaient; il envisage notamment de réorganiser complètement son bureau dans le pays hôte, y compris d'emménager dans de nouveaux locaux.

125. Nous avons constaté que les irrégularités mentionnées dans le rapport de vérification intérieure étaient essentiellement les suivantes :

- a) Irrégularités des contrats de louage de bureaux et de garages;
- b) Utilisation de véhicules officiels à des fins non autorisées;
- c) Mauvais entretien du bureau extérieur et perte de matériel durable;
- d) Engagement irrégulier de quatre agents locaux.

Observations concernant les questions abordées dans le rapport de 1986

126. Nous avons constaté que, grâce en partie aux mesures que l'Administration avait prises pour améliorer le contrôle interne des systèmes administratif et financier du Bureau, la plupart des questions que le Comité avait soulevées dans son rapport de 1986 1/ et des années antérieures avaient été abordées. Toutefois, ainsi qu'il est dit plus haut dans le présent rapport, les mesures de contrôle interne dans certains domaines d'activités devraient être encore renforcées, car elles sont particulièrement importantes pour la coordination et la distribution de l'aide alimentaire et le suivi des projets par les bureaux extérieurs.

Remerciements

127. Le Comité des commissaires aux comptes tient à remercier le Haut Commissaire, ses proches collaborateurs et le personnel du Haut Commissariat du concours et de l'assistance qu'ils lui ont prêtés au cours de ses travaux.

Le Premier Président de la Cour des comptes
de France,

(Signé) André CHANDERNAGOR

Le Vérificateur général des comptes du Ghana,

(Signé) R. T. NELSON

Le Président de la Commission de vérification
des comptes des Philippines,

(Signé) Eufemio C. DOMINGO

II. OPINION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous avons examiné les états financiers ci-après, numérotés de I à III, dûment identifiés ainsi que les tableaux y relatifs concernant les contributions volontaires gérées par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, pour l'année terminée le 31 décembre 1987. Nous avons notamment effectué un examen général des procédures comptables et procédé aux vérifications par sondage des écritures comptables et autres pièces justificatives que nous avons jugées nécessaires en l'occurrence.

A la suite de cet examen, notre opinion est que les états financiers représentent bien la situation financière et les résultats des opérations du HCR à la fin de la période considérée.

Les états financiers ont été établis suivant les principes comptables admis qui ont été appliqués de la même manière que pour l'exercice précédent et les opérations étaient conformes au règlement financier et aux décisions des organes délibérants.

Le Premier Président de la Cour des comptes
de France,

(Signé) André CHANDERNAGOR

Le Vérificateur général des comptes du Ghana,

(Signé) R. T. NELSON

Le Président de la Commission de vérification
des comptes des Philippines,

(Signé) Eufemio C. DOMINGO

Le 23 juin 1988

III. COMPTES DE L'ANNEE TERMINEE LE 31 DECEMBRE 1987

HAUT COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES

BILAN AU 31 DECEMBRE 1987

(En millions de dollars des Etats-Unis.)

1986		1987	1986	1987	
ACTIF		PASSIF			
Encaisse					
4 185	Encaisse et disponible en banque	5 355	135 922	Engagement au titre de projets	117 668
6 800	Liquidités en circulation	<u>3 840</u>	2 394	Lettres de crédit	542
		9 195	627	Sommes dues au PNUD	2 767
			49	Contributions reçues d'avance pour 1988	1 732
		124 055	<u>809</u>	Autres sommes à payer	<u>964</u>
81 115	Placements à court terme		<u>139 801</u>		<u>123 473</u>
	<u>Sommes à recevoir</u>		10 000	Fonds de roulement et fonds de garantie	10 000
	Contributions annoncées par les gouvernements et diverses sources	85 326		<u>Programmes généraux</u>	
1 903	Dons de sources privées annoncés	1 209	20 060	Programme annuel	21 860
226	Intérêts échus	190	<u>4 000</u>	Fonds extraordinaire	<u>4 000</u>
	Sommes à recevoir de l'Office des Nations Unies à Genève	47	24 060		25 860
443	Sommes à recevoir d'agents d'exécution	439		<u>Comptes spéciaux</u>	
503	Autres sommes à recevoir	<u>1 164</u>	492	Compte d'éducation des réfugiés	1 115
739				Fonds autorenouvelable pour le logement du personnel	<u>374</u>
<u>131 061</u>		88 375	<u>610</u>		<u>1 489</u>
	<u>Prêts et sommes à recevoir à long terme</u>		<u>1 102</u>		
	Prêts accordés aux réfugiés ou en leur faveur	7 793			
6 782		<u>25</u>			
<u>6 803</u>	Sommes à recevoir à long terme	<u>7 818</u>			
		(7 818)	48 750	<u>Programmes spéciaux</u>	
(6 803)	A déduire : Réserve pour imprévus au titre de prêts et de sommes à recevoir à long terme				60 803
572	Dépense comptabilisées d'avance	0			
	<u>TOTAL DE L'ACTIF</u>	<u>221 625</u>	<u>223 713</u>	<u>TOTAL DU PASSIF</u>	<u>221 625</u>

CERTIFIE EXACT :

APPROUVE :

Le Chef du Service des finances et de l'administration du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés,

Le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés,

(Signé) Dieter DRERUP

(Signé) Jean-Pierre HOCHE

RECETTES ET DEPENSES POUR 1967 - ENSEMBLE DES FONDS, EN ESPECES ET EN NATURE

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

	Programmes généraux			Comptes spéciaux			Total
	Fonds de roulement et fonds de garantie	Programme annuel	Fonds extra-ordinaire	Compte d'éducation des réfugiés	Fonds auto-renouvelable pour le logement du personnel	Programmes spéciaux b/	
<u>Réserves/soldes au 1er janvier</u>	<u>10 000</u>	<u>20 060</u>	<u>4 000</u>	<u>492</u>	<u>610</u>	<u>48 750</u>	<u>83 912</u>
<u>Recettes</u>							
<u>Contributions</u>							
De gouvernements		284 081	1 341	5 016		85 311	375 749
D'organisations intergouvernementales		4 851				39 561	44 412
De sources privées		6 234		32		1 455	7 722
Au titre du projet ICR/Banque mondiale au Pakistan						4 819	4 819
<u>Autres recettes</u>							
Intérêts, frais bancaires et ajustements de change		14 181					14 181
Remboursements de prêts et autres sommes dues	473	1 743			250	216	2 682
Annulation d'engagements		16 043	91	726	18	9 178	26 056
Remboursements par des agents d'exécution et ajustements		3 893	15	75		780	4 763
Ajustements au titre de contributions		(1 405)				(1 141)	(2 546)
Profits et pertes et remboursements aux donateurs		(71)				(137)	(208)
<u>TOTAL DES RECETTES</u>	<u>473</u>	<u>327 551</u>	<u>1 447</u>	<u>5 849</u>	<u>268</u>	<u>140 042</u>	<u>475 630</u>
<u>Virements</u>	<u>(473)</u>	<u>3 518</u>	<u>4 834</u>		<u>500</u>	<u>(8 379)</u>	
<u>Dépenses</u>	<u>10 000</u>	<u>351 129</u>	<u>10 281</u>	<u>6 341</u>	<u>1 378</u>	<u>180 413</u>	<u>559 542</u>
<u>Dépenses engagées</u>							
Opérations		279 541	6 281	5 226		111 468	402 516
Appui au programme et administration		49 728				8 142	57 870
<u>Autres dépenses</u>					<u>1 004</u>		<u>1 004</u>
<u>TOTAL DES DEPENSES</u>		<u>329 269</u>	<u>6 281</u>	<u>5 226</u>	<u>1 004</u>	<u>119 610</u>	<u>461 390</u>
<u>Réserves/soldes au 31 décembre</u>	<u>10 000</u>	<u>21 860</u>	<u>4 000</u>	<u>1 115</u>	<u>374</u>	<u>60 803</u>	<u>98 153</u>

ANNEXE A L'ETAT II
PROGRAMMES SPECIAUX

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

	Personnes déplacées du Mozambique au Malawi	Rapatriés mozambicains	Rapatriés tchadiens	Rapatriés éthiopiens	Rapatriés guatémaltèques	Rapatriés nicaraguayens
<u>Réserves/soldes au 1er janvier</u>						
<u>Recettes</u>						
Contributions De gouvernements	3 993	2 073	2 912	9 803	40	186
D'organisations intergouvernemental s				46	946	1 483
De sources privées	308	133	39			
<u>Autres recettes</u>						
Intérêts, frais bancaires et ajustements de change						
Remboursements de prêts et autres sommes dues						
Annulation d'engagements						
Remboursements par des agents d'exécution et ajustements						
Ajustements au titre de contributions						
Profits et pertes et remboursements aux donateurs						
TOTAL DES RECETTES	4 301	2 205	2 951	9 849	986	1 669
<u>Virements</u>				528		
TOTAL DES DISPONIBILITES	4 301	2 206	2 951	10 377	937	1 732
<u>Dépenses</u>						
Dépenses engagées	3 783	2 165	2 524	3 309	490	1 307
Opérations						
Appui au programme et administration						
TOTAL DES DEPENSES	3 783	2 165	2 524	3 309	490	1 307
<u>Réserves/soldes au 31 décembre</u>	518	41	427	7 068	497	425

	Opération de Chypre	Départs organisés du Viet Nam	Programme de lutte contre la piraterie en Asie du Sud-Est	Rapatriés ougandais revenant du Soudan	Autres fonds d'affectation spéciale	Total des programmes spéciaux
<u>Réserves/soldes au 1er janvier</u>	<u>9 922</u>	<u>1 147</u>	<u>9</u>	<u>1 864</u>	<u>35 744</u>	<u>48 750</u>
<u>Recettes</u>						
<u>Contributions</u>						
De gouvernements	10 000	921	2 760	3 239	49 384	85 311
D'organisations intergouvernementales	1			1 662	35 424	39 561
De sources privées				218	756	1 455
Au titre du projet HCR/Banque mondiale au Pakistan					4 819	4 819
<u>Autres recettes</u>						
Intérêts, frais bancaires et ajustements de change					216	216
Remboursements de prêts et autres sommes dues	183	191		12	8 792	9 178
Annulation d'engagements						
Remboursements par des agents d'exécution et ajustements	132	454		11	183	780
Ajustements au titre de contributions					(1 141)	(1 141)
Profits et pertes et remboursements aux donateurs					(137)	(137)
<u>TOTAL DES RECETTES</u>	<u>10 316</u>	<u>1 556</u>	<u>2 760</u>	<u>5 142</u>	<u>98 296</u>	<u>140 042</u>
<u>Virements</u>						
				17	(8 924)	(8 379)
<u>TOTAL DES DISPONIBILITES</u>	<u>20 238</u>	<u>2 713</u>	<u>2 769</u>	<u>7 023</u>	<u>125 116</u>	<u>180 413</u>
<u>Dépenses</u>						
<u>Dépenses engagées</u>						
Opérations	5 696	1 430	2 598	5 514	82 652	111 468
Appui au programme et administration	361	489			7 292	8 142
<u>TOTAL DES DEPENSES</u>	<u>6 057</u>	<u>1 919</u>	<u>2 598</u>	<u>5 514</u>	<u>89 944</u>	<u>119 610</u>
<u>Réserves/soldes au 31 décembre</u>	<u>14 181</u>	<u>794</u>	<u>171</u>	<u>1 509</u>	<u>35 172</u>	<u>60 803</u>

ETAT III

ETAT DES ENGAGEMENTS AU 31 DECEMBRE 1987

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

Fonds	Engagements de l'année 1987		Engagements de l'exercice antérieur			Total des engagements non réglés au 31 décembre 1987
	Dépenses engagées en 1987	Décaissements et livraisons 31 décembre 1987	Engagements non réglés au 1er janvier 1987	Décaissements et livraisons annulés	Engagements non réglés au 31 décembre 1987	
PROGRAMMES GENERAUX						
Programme annuel	329 269	272 867	48 411	29 678	16 043	59 092
Fonds extraordinaire	6 281	3 078	1 434	1 195	91	3 351
Total, programmes généraux	335 550	275 945	49 845	30 873	16 134	62 443
COMPTE SPECIAL						
Compte d'éducation des réfugiés	5 226	2 261	3 307	2 342	726	3 204
PROGRAMMES SPECIAUX						
Personnes déplacées du Mozambique au Malawi	3 783	2 378	1 405			1 405
Rapatrés mozambicains	2 165	1 037	1 128			1 128
Rapatrés tchadiens	2 524	1 806	718			718
Rapatrés éthiopiens	3 309	1 931	1 378			1 378
Rapatrés guatémaltèques	490	362	128			128
Rapatrés nicaraguayens	1 307	239	1 068			1 068
Opération de Chypre	6 057	3 392	2 665	5 731	183	2 815
Départs organisés du Viet Nam	1 919	940	979	173	191	1 063
Programme de lutte contre la piraterie en Asie du Sud-Est	2 598	2 598				
Rapatrés ougandais revenant du Soudan	5 514	4 679	835	1 756	12	2 426
Autres fonds d'affectation spéciale	89 944	62 409	27 535	51 750	8 792	39 892
Total, programmes spéciaux	119 610	81 771	82 770	59 410	9 178	52 021
Total général	460 386	359 977	135 922	92 625	26 038	117 668

Tableau 1

Etat des contributions au 31 décembre 1987 - Ensemble des fonds

(En dollars des Etats-Unis)

Fonds	<u>Contributions en espèces</u>		<u>Contributions en nature</u>		Total
	Contri- butions non acquittées	Contri- butions acquittées	Contri- butions non livrées	Contri- butions livrées	
Programme annuel	18 553 854	270 689 744	5 744 590	178 740	295 166 938
Fonds extraordinaire		1 341 185			1 341 185
Compte d'éducation des réfugiés		5 047 455			5 047 455
Personnes déplacées du Mozambique au Malawi	444 570	3 856 984			4 301 554
Rapatriés mozambicains		1 950 170	255 688		2 205 858
Rapatriés tchadiens		2 844 967		105 993	2 950 960
Rapatriés éthiopiens	1 448 065	8 382 513		18 341	9 848 919
Rapatriés guatémaltèques	581 187	404 800			985 987
Rapatriés nicaraguayens	969 571	698 986			1 668 557
Opération de Chypre	10 000 000	654			10 000 654
Départs organisés du Viet Nam		921 061			921 061
Programme de lutte contre la piraterie en Asie du Sud-Est	50 000	2 710 513			2 760 513
Rapatriés ougandais revenant du Soudan	1 662 439	1 901 672		1 555 556	5 119 667
Autres fonds d'affectation spéciale	7 278 540	29 732 825	7 251 828	41 300 924	85 564 117
Total général a/	40 988 236	330 483 529	13 252 106	43 159 554	427 883 425

a/ En sus de leurs contributions de 1987, les contributions suivantes ont été reçues des gouvernements indiqués pour le compte du projet de la Banque mondiale au Pakistan :

Canada	746 269
Etats-Unis d'Amérique	2 991 309
Norvège	298 507
Suède	782 473

Tableau 1 (suite)

Fonds par type de donateur	<u>Contributions en espèces</u>		<u>Contributions en nature</u>		Total
	Contri- butions non acquittées	Contri- butions acquittées	Contri- butions non livrées	Contri- butions livrées	
CONTRIBUTIONS DE GOUVERNEMENTS					
Programme annuel	17 680 269	263 361 739	2 893 243	146 240	284 081 491
Fonds extraordinaire		1 341 185			1 341 185
Compte d'éducation des réfugiés		5 015 763			5 015 763
Personnes déplacées du Mozambique au Malawi	444 570	3 548 748			3 993 318
Rapatriés mozambicains		1 816 855	255 688		2 072 543
Rapatriés tchadiens		2 844 967		66 667	2 911 634
Rapatriés éthiopiens	1 401 837	8 382 513		18 341	9 802 691
Rapatriés guatémaltèques		40 000			40 000
Rapatriés nicaraguayens		185 986			185 986
Opération de Chypre	10 000 000				10 000 000
Départs organisés du Viet Nam		921 061			921 061
Programme de lutte contre la piraterie en Asie du Sud-Est	50 000	2 710 513			2 760 513
Rapatriés ougandais revenant du Soudan		1 683 461		1 555 556	3 239 017
Autres fonds d'affectation spéciale	3 010 938	27 705 329	4 134 174	14 533 610	49 384 051
TOTAL DES CONTRIBUTIONS DE GOUVERNEMENTS	32 587 614	319 558 120	7 283 105	16 320 414	375 749 253
CONTRIBUTIONS D'ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES					
Programme annuel	813 551	1 317 595	2 719 782		4 850 928
Rapatriés éthiopiens	46 228				46 228
Rapatriés guatémaltèques	581 187	364 800			945 987
Rapatriés nicaraguayens	969 571	513 000			1 482 571
Rapatriés ougandais revenant du Soudan	1 662 439				1 662 439
Autres fonds d'affectation spéciale	4 240 526	1 809 968	2 895 718	26 477 468	35 423 680
TOTAL DES CONTRIBUTIONS D'ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES	8 313 502	4 005 363	5 615 500	26 477 468	44 411 833

Tableau 1 (suite)

Fonds par type de donateur	<u>Contributions en espèces</u>		<u>Contributions en nature</u>		Total
	Contri- butions non acquittées	Contri- butions acquittées	Contri- butions non livrées	Contri- butions livrées	
CONTRIBUTIONS DE SOURCES NON GOUVERNEMENTALES/PRIVEES					
Programme annuel	60 044	6 010 410	131 565	32 500	6 234 519
Compte d'éducation des réfugiés		31 692			31 692
Personnes déplacées du Mozambique au Malawi		308 236			308 236
Rapatriés mozambicains		133 315			133 315
Rapatriés tchadiens				39 326	39 326
Opération de Chypre		654			654
Rapatriés ougandais revenant du Soudan		218 211			218 211
Autres fonds d'affectation spéciale	27 076	217 528	221 936	289 846	756 386
TOTAL DES CONTRIBUTIONS DE SOURCES NON GOUVERNEMENTALES/ PRIVEES					
	87 120	6 920 046	353 501	361 672	7 722 339
TOTAL GENERAL					
	40 988 236	330 483 529	13 252 106	43 159 554	427 883 425

Tableau 1 (suite)

Fonds par type de donateur	<u>Contributions en espèces</u>		<u>Contributions en nature</u>		Total
	Contri- butions non acquittées	Contri- butions acquittées	Contri- butions non livrées	Contri- butions livrées	
CONTRIBUTIONS DE GOUVERNEMENTS					
<u>Algérie</u>					
Programme annuel		50 000			50 000
<u>Allemagne, République fédérale d'</u>					
Programme annuel	2 481 017	16 022 553			18 503 570
Personnes déplacées du Mozambique au Malawi		303 761			303 761
Rapatriés mozambicains		166 667			166 667
Rapatriés éthiopiens		383 414			383 414
Départs organisés du Viet Nam		163 934			163 934
Programme de lutte contre la piraterie en Asie du Sud-Est		333 333			333 333
Autres fonds d'affectation spéciale		16 408 384		6 393 718	22 802 102
Total	2 481 017	33 782 046		6 393 718	42 656 781
<u>Arabie saoudite</u>					
Programme annuel		10 000			10 000
<u>Argentine</u>					
Programme annuel		50 000			50 000
<u>Australie</u>					
Programme annuel		3 519 175			3 519 175
Fonds extraordinaire		648 494			648 494
Rapatriés éthiopiens		140 846			140 846
Rapatriés ougandais revenant du Soudan		140 845			140 845
Autres fonds d'affectation spéciale	42 367	71 949		468 758	583 074
Total	42 367	4 521 309		468 758	5 032 434

Tableau 1 (suite)

Fonds par type de donateur	<u>Contributions en espèces</u>		<u>Contributions en nature</u>		Total
	Contri- butions non acquittées	Contri- butions acquittées	Contri- butions non livrées	Contri- butions livrées	
<u>Autriche</u>					
Programme annuel		110 000			110 000
Autres fonds d'affectation spéciale	9 009				9 009
Total	9 009	110 000			119 009
<u>Bahamas</u>					
Programme annuel		4 500			4 500
<u>Bangladesh</u>					
Programme annuel	5 000	5 000			10 000
<u>Belgique</u>					
Programme annuel	605 187	405 405			1 010 592
Autres fonds d'affectation spéciale	438 040	154 163	600 000	985 500	2 177 703
Total	1 043 227	559 568	600 000	985 500	3 188 295
<u>Brésil</u>					
Programme annuel	15 000	15 000			30 000
Autres fonds d'affectation spéciale		10 000			10 000
Total	15 000	25 000			40 000
<u>Cameroun</u>					
Assistance aux rapatriés ougandais revenant du Soudan		1 650			1 650

Tableau 1 (suite)

Fonds par type de donateur	<u>Contributions en espèces</u>		<u>Contributions en nature</u>		Total
	Contri- butions non acquittées	Contri- butions acquittées	Contri- butions non livrées	Contri- butions livrées	
<u>Canada</u>					
Programme annuel		11 180 898			11 180 898
Compte d'éducation des réfugiés		1 362			1 362
Personnes déplacées du					
Mozambique au Malawi	76 923	75 188			152 111
Rapatriés mozambicains		187 970			187 970
Rapatriés tchadiens		539 927			539 927
Rapatriés éthiopiens		563 910			563 910
Programme de lutte contre la piraterie en Asie du Sud-Est		56 391			56 391
Autres fonds d'affectation spéciale	190 840	175 373			366 213
Total	267 763	12 781 019			13 048 782
<u>Chine</u>					
Programme annuel		250 000			250 000
Autres fonds d'affectation spéciale			148 248		148 248
Total		250 000	148 248		398 248
<u>Chypre</u>					
Programme annuel		5 285			5 285
Personnes déplacées du					
Mozambique au Malawi		250			250
Départs organisés du Viet Nam		250			250
Autres fonds d'affectation spéciale		500			500
Total		5 285	1 000		6 285
<u>Colombie</u>					
Programme annuel		21 344			21 344

Tableau 1 (suite)

Fonds par type de donateur	<u>Contributions en espèces</u>		<u>Contributions en nature</u>		Total
	Contri- butions non acquittées	Contri- butions acquittées	Contri- butions non livrées	Contri- butions livrées	
<u>Danemark</u>					
Programme annuel		18 206 311			18 206 311
Réfugiés tchadiens rentrés dans leur pays		575 539			575 539
Rapatriés éthiopiens		1 438 849			1 438 849
Rapatriés guatémaltèques		40 000			40 000
Programme de lutte contre la piraterie en Asie du Sud-Est		145 985			145 985
Autres fonds d'affectation spéciale		2 170 490			2 170 490
Total		22 577 174			22 577 174
<u>Egypte</u>					
Programme annuel		2 715			2 715
<u>El Salvador</u>					
Programme annuel		1 000			1 000
<u>Emirats arabes unis</u>					
Programme annuel		50 000			50 000
<u>Equateur</u>					
Programme annuel		2 292			2 292
<u>Espagne</u>					
Programme annuel		492 568			492 568
Autres fonds d'affectation spéciale	91 118	222 754			313 872
Total	91 118	715 322			806 440

Tableau 1 (suite)

Fonds par type de donateur	<u>Contributions en espèces</u>		<u>Contributions en nature</u>		Total
	Contri- butions non acquittées	Contri- butions acquittées	Contri- butions non livrées	Contri- butions livrées	
<u>Etats-Unis d'Amérique</u>					
Programme annuel	10 518 793	78 068 955			88 587 748
Compte d'éducation des réfugiés		245 000			245 000
Personnes déplacées du Mozambique au Malawi		950 000			950 000
Rapatriés éthiopiens	10 000	2 825 000			2 835 000
Opération à Chypre	10 000 000				10 000 000
Programme de lutte contre la piraterie en Asie du Sud-Est		1 000 000			1 000 000
Rapatriés ougandais revenant du Soudan		900 000			900 000
Autres fonds d'affectation spéciale	185 071	785 000			970 071
Total	20 713 864	84 773 955			105 487 819
<u>Finlande</u>					
Programme annuel		6 056 326			6 056 326
Fonds extraordinaire		115 888			115 888
Personnes déplacées du Mozambique au Malawi		158 895			158 895
Rapatriés éthiopiens		252 083			252 083
Départs organisés du Viet Nam		158 895			158 895
Autres fonds d'affectation spéciale		219 085			219 085
Total		6 961 172			6 961 172
<u>France</u>					
Programme annuel	88 496	1 903 523			1 992 019
Autres fonds d'affectation spéciale		336 476	49 340		385 816
Total	88 496	2 239 999	49 340		2 377 835
<u>Grèce</u>					
Programme annuel		120 000			120 000

Tableau 1 (suite)

Fonds par type de donateur	<u>Contributions en espèces</u>		<u>Contributions en nature</u>		Total
	Contri- butions non acquittées	Contri- butions acquittées	Contri- butions non livrées	Contri- butions livrées	
<u>Guyana</u>					
Programme annuel		4 794			4 794
<u>Inde</u>					
Programme annuel		15 385			15 385
<u>Indonésie</u>					
Programme annuel		4 000			4 000
<u>Irlande</u>					
Programme annuel		348 980			348 980
<u>Islande</u>					
Programme annuel		31 500			31 500
<u>Israël</u>					
Programme annuel		20 000			20 000
<u>Italie</u>					
Programme annuel	1 045 665	3 861 004	2 890 000	146 240	7 942 909
Rapatriés éthiopiens	1 391 837				1 391 837
Programme de lutte contre la piraterie en Asie du Sud-Est	50 000				50 000
Autres fonds d'affectation spéciale	1 523 646	15 444	2 920 551	6 361 178	10 820 819
Total	4 011 148	3 876 448	5 810 551	6 507 418	20 205 565

Tableau 1 (suite)

Fonds par type de donateur	<u>Contributions en espèces</u>		<u>Contributions en nature</u>		Total
	Contri- butions non acquittées	Contri- butions acquittées	Contri- butions non livrées	Contri- butions livrées	
<u>Japon</u>					
Programme annuel		54 669 662			54 669 662
Rapatriés éthiopiens		166 666			166 666
Départs organisés du Viet Nam		370 370			370 370
Programme de lutte contre la piraterie en Asie du Sud-Est		666 667			666 667
Autres fonds d'affectation spéciale		1 613 631			1 613 631
Total		57 486 996			57 486 996
<u>Koweït</u>					
Programme annuel		60 000			60 000
<u>Liechtenstein</u>					
Programme annuel		24 540			24 540
Personnes déplacées du Mozambique au Malawi		13 245			13 245
Rapatriés tchadiens		6 622			6 622
Rapatriés éthiopiens		6 623			6 623
Rapatriés ougandais revenant du Soudan		6 536			6 536
Autres fonds d'affectation spéciale		13 245			13 245
Total		70 811			70 811
<u>Luxembourg</u>					
Programme annuel		9 410			9 410
Rapatriés mozambicains		129 870			129 870
Total		139 280			139 280
<u>Madagascar</u>					
Programme annuel		430			430

Tableau 1 (suite)

Fonds par type de donateur	<u>Contributions en espèces</u>		<u>Contributions en nature</u>		Total
	Contri- butions non acquittées	Contri- butions acquittées	Contri- butions non livrées	Contri- butions livrées	
<u>Malaisie</u>					
Programme annuel		20 000			20 000
<u>Malawi</u>					
Programme annuel		2 677			2 677
<u>Malte</u>					
Programme annuel		1 185			1 185
<u>Maroc</u>					
Programme annuel		10 000			10 000
<u>Mexique</u>					
Programme annuel		57 849			57 849
<u>Monaco</u>					
Programme annuel		2 467			2 467
<u>Norvège</u>					
Programme annuel		11 606 882			11 606 882
Compte d'éducation des réfugiés		2 928 220			2 928 220
Personnes déplacées du Mozambique au Malawi		298 507			298 507
Rapatriés tchadiens		74 627			74 627
Départs organisés du Viet Nam		73 529			73 529
Programme de lutte contre la piraterie en Asie du Sud-Est		149 254			149 254
Autres fonds d'affectation spéciale	36 708	163 636			200 344
Total	36 708	15 294 655			15 331 363

Tableau 1 (suite)

Fonds par type de donateur	<u>Contributions en espèces</u>		<u>Contributions en nature</u>		Total
	Contri- butions non acquittées	Contri- butions acquittées	Contri- butions non livrées	Contri- butions livrées	
<u>Nouvelle-Zélande</u>					
Programme annuel		503 220			503 220
Autres fonds d'affectation spéciale		15 755			15 755
Total		518 975			518 975
<u>Pakistan</u>					
Programme annuel		3 497			3 497
<u>Pays-Bas</u>					
Programme annuel	614 973	12 545 115			13 160 088
Fonds extraordinaire		470 069			470 069
Compte d'éducation des réfugiés		243 903			243 903
Personnes déplacées du Mozambique au Malawi		106 952			106 952
Rapatriés mozambicains		365 854			365 854
Rapatriés tchadiens		243 902			243 902
Rapatriés éthiopiens		487 804			487 804
Rapatriés nicaraguayens		185 986			185 986
Programme de lutte contre la piraterie en Asie du Sud-Est		112 241			112 241
Autres fonds d'affectation spéciale		889 506			889 506
Total	614 973	15 651 332			16 266 305
<u>Philippines</u>					
Programme annuel		9 072			9 072
<u>Portugal</u>					
Programme annuel		100 000			100 000
Rapatriés mozambicains			35 100		35 100
Total		100 000	35 100		135 100

Tableau 1 (suite)

Fonds par type de donateur	<u>Contributions en espèces</u>		<u>Contributions en nature</u>		Total
	Contri- butions non acquittées	Contri- butions acquittées	Contri- butions non livrées	Contri- butions livrées	
<u>République centrafricaine</u>					
Programme annuel		4 498			4 498
<u>République de Corée</u>					
Programme annuel		15 000			15 000
<u>République démocratique populaire lao</u>					
Programme annuel		6 000			6 000
<u>Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord</u>					
Programme annuel	2 226 623	21 129 746	3 247		23 359 612
Personnes déplacées du Mozambique au Malawi		1 067 523			1 067 523
Rapatriés mozambicains		770 416			770 416
Rapatriés tchadiens		1 178 246			1 178 246
Rapatriés éthiopiens		813 008		18 341	831 349
Départs organisés du Viet Nam		154 083			154 083
Programme de lutte contre la piraterie en Asie du Sud-Est		114 192			114 192
Rapatriés ougandais revenant du Soudan		634 430			634 430
Autres fonds d'affectation spéciale		326 200		18 342	344 542
Total	2 226 623	26 187 844	3 243	36 683	28 454 393
<u>Rwanda</u>					
Programme annuel		11 500			11 500
<u>Saint-Marin</u>					
Programme annuel		4 626			4 626

Tableau 1 (suite)

Fonds par type de donateur	<u>Contributions en espèces</u>		<u>Contributions en nature</u>		Total
	Contri- butions non acquittées	Contri- butions acquittées	Contri- butions non livrées	Contri- butions livrées	
<u>Saint-Siège</u>					
Programme annuel		2 500			2 500
<u>Somalie</u>					
Programme annuel		1 515			1 515
<u>Suède</u>					
Programme annuel			14 132 231		14 132 231
Compte d'éducation des réfugiés			1 500 000		1 500 000
Personnes déplacées du Mozambique au Malawi		312 989			312 989
Rapatriés tchadiens		31 299			31 299
Rapatriés éthiopiens		438 184			438 184
Autres fonds d'affectation spéciale		2 035 528			2 035 528
Total		18 450 231			18 450 231
<u>Suisse</u>					
Programme annuel		7 598 940			7 598 940
Fonds extraordinaire		106 734			106 734
Compte d'éducation des réfugiés		97 278			97 278
Personnes déplacées du Mozambique au Malawi	367 647	261 438			629 085
Rapatriés mozambicains		196 078	220 588		416 666
Rapatriés tchadiens		194 805		66 667	261 472
Rapatriés éthiopiens		866 126			866 126
Programme de lutte contre la piraterie en Asie du Sud-Est		132 450			132 450
Rapatriés ougandais revenant du Soudan				1 555 556	1 555 556
Autres fonds d'affectation spéciale	494 139	2 078 210	416 035	306 114	3 294 498
Total	861 786	11 532 059	636 623	1 928 337	14 958 805
<u>Thaïlande</u>					
Programme annuel		15 000			15 000

Tableau 1 (suite)

Fonds par type de donateur	<u>Contributions en espèces</u>		<u>Contributions en nature</u>		Total
	Contri- butions non acquittées	Contri- butions acquittées	Contri- butions non livrées	Contri- butions livrées	
<u>Tunisie</u>					
Programme annuel		4 776			4 776
<u>Venezuela</u>					
Programme annuel		20 000			20 000
<u>Yougoslavie</u>					
Programme annuel		30 000			30 000
<u>Zambie</u>					
Programme annuel		403			403
TOTAL DES CONTRIBUTIONS DE GOUVERNEMENTS					
	32 587 614	319 558 120	7 283 105	16 320 414	375 749 253
CONTRIBUTIONS D'ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES					
<u>AGFUND</u>					
Programme annuel		305 000			305 000
<u>Communauté économique européenne</u>					
Programme annuel	502 551	932 981	2 719 782		4 155 314
Rapatriés éthiopiens	46 228				46 228
Rapatriés guatémaltèques	581 187	364 800			945 987
Rapatriés nicaraguayens	969 571	513 000			1 482 571
Rapatriés ougandais revenant du Soudan	1 662 439				1 662 439
Autres fonds d'affectation spéciale	4 232 526	1 763 253	2 895 718	26 477 468	35 368 965
Total	7 994 502	3 574 034	5 615 500	26 477 468	43 661 504
<u>Fonds d'affectation spéciale pour les réfugiés d'Afrique australe</u>					
Programme annuel		325 000			325 000

Tableau 1 (suite)

Fonds par type de donateur	<u>Contributions en espèces</u>		<u>Contributions en nature</u>		Total
	Contri- butions non acquittées	Contri- butions acquittées	Contri- butions non livrées	Contri- butions livrées	
<u>Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les victimes de la torture</u>					
Programme annuel		10 000			10 000
Autres fonds d'affectation spéciale		12 000			12 000
Total		22 000			22 000
<u>Fonds des Nations Unies pour la population</u>					
Autres fonds d'affectation spéciale		34 715			34 715
<u>Organisation de l'unité africaine</u>					
Programme annuel		39 614			39 614
<u>Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture</u>					
Programme annuel	6 000	10 000			16 000
Autres fonds d'affectation spéciale	8 000				8 000
Total	14 000	10 000			24 000
TOTAL DES CONTRIBUTIONS D'ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES					
	8 313 502	4 005 363	5 615 500	26 477 468	44 411 833
CONTRIBUTIONS DE SOURCES NON GOUVERNEMENTALES/PRIVEES					
<u>Aichi Toyota Roso (Japon)</u>					
Programme annuel		4 218			4 218
<u>Année internationale de la paix (ONU)</u>					
Programme annuel		1 587			1 587

Tableau 1 (suite)

Fonds par type de donateur	<u>Contributions en espèces</u>		<u>Contributions en nature</u>		Total
	Contri- butions non acquittées	Contri- butions acquittées	Contri- butions non livrées	Contri- butions livrées	
<u>Arbeit, Samar. Bund (République fédérale d'Allemagne)</u>					
Autres fonds d'affectation spéciale				8 589	8 589
<u>Asahi Shimbun (Japon)</u>					
Rapatriés ougandais revenant du Soudan		187 500			187 500
<u>Association pour les Nations Unies (Japon)</u>					
Programme annuel		31 895			31 895
<u>Association pour les Nations Unies (Royaume-Uni)</u>					
Programme annuel		126 872			126 872
Personnes déplacées du Mozambique au Malawi		50 571			50 571
Total		177 443			177 443
<u>Austcare (Australie)</u>					
Programme annuel		3 776			3 776
Compte d'éducation des réfugiés		16 692			16 692
Personnes déplacées du Mozambique au Malawi		68 966			68 966
Total		89 434			89 434
<u>M. Al Jeraisy, Bin Ali</u>					
Programme annuel		26 667			26 667
<u>Bishop Tutu Refugee Fund (Etats-Unis)</u>					
Programme annuel		7 125			7 125

Tableau 1 (suite)

Fonds par type de donateur	<u>Contributions en espèces</u>		<u>Contributions en nature</u>		Total
	Contri- butions non acquittées	Contri- butions acquittées	Contri- butions non livrées	Contri- butions livrées	
<u>Mme A. D. Capen (Etats-Unis d'Amérique)</u>					
Programme annuel		15 000			15 000
<u>Caritas (Somalie)</u>					
Programme annuel		3 182			3 182
<u>Club des routiers Mittelrhein (République fédérale d'Allemagne)</u>					
Autres fonds d'affectation spéciale				165 915	165 915
<u>Club féminin d'études (Cameroun)</u>					
Programme annuel		1 639			1 639
<u>Comité de solidarité avec les réfugiés d'Indochine</u>					
Autres fonds d'affectation spéciale			133 161		133 161
<u>Comité national de coordination pour l'Année internationale de la paix</u>					
Programme annuel		5 000			5 000
<u>Confédération internationale des syndicats libres (Belgique)</u>					
Programme annuel		7 237			7 237
<u>Conseil danois pour les réfugiés</u>					
Programme annuel		55 000			55 000
Autres fonds d'affectation spéciale		22 472			22 472
Total		77 472			77 472

Tableau 1 (suite)

Fonds par type de donateur	<u>Contributions en espèces</u>		<u>Contributions en nature</u>		Total
	Contri- butions non acquittées	Contri- butions acquittées	Contri- butions non livrées	Contri- butions livrées	
<u>Conseil finlandais pour les réfugiés</u>					
Programme annuel		192 014			192 014
<u>Conseil norvégien pour les réfugiés</u>					
Programme annuel			131 565		131 565
Personnes déplacées du Mozambique au Malawi		50 000			50 000
Autres fonds d'affectation spéciale		12 000			12 000
Total		62 000	131 565		193 565
<u>Croix-Rouge islandaise</u>					
Programme annuel		152 095			152 095
<u>Croix-Rouge suédoise</u>					
Programme annuel	344	369 808			370 152
<u>Danzas S.A. (Suisse)</u>					
Autres fonds d'affectation spéciale		16 340			16 340
<u>Deutsche Stiftung</u>					
Programme annuel		51 333			51 333
<u>Diakonia (Suède)</u>					
Programme annuel		621 619			621 619
<u>Das Diakonische Werk BFDW (République fédérale d'Allemagne)</u>					
Rapatriés tchadiens				39 326	39 326
<u>Fonctionnaires du HCR</u>					
Programme annuel		101			101

Tableau 1 (suite)

Fonds par type de donateur	<u>Contributions en espèces</u>		<u>Contributions en nature</u>		Total
	Contri- butions non acquittées	Contri- butions acquittées	Contri- butions non livrées	Contri- butions livrées	
<u>Fondation Ford (Etats-Unis d'Amérique)</u>					
Programme annuel		355 000			355 000
<u>Fondation Loosco (Pays-Bas)</u>					
Programme annuel		5 854			5 854
<u>Genève (Ville de) (Suisse)</u>					
Autres fonds d'affectation spéciale		12 270			12 270
<u>Germanaid Baden (République fédérale d'Allemagne)</u>					
Autres fonds d'affectation spéciale				4 575	4 575
<u>Japan Afghan Medical Aid</u>					
Programme annuel		14 085			14 085
<u>Japan Association of Agencies for supporting Africa</u>					
Programme annuel				32 500	32 500
Autres fonds d'affectation spéciale				47 856	47 856
Total				80 356	80 356
<u>Japan Council of World Federalism</u>					
Personnes déplacées du Mozambique au Malawi		31 034			31 034
<u>Japan Relief Clothing Centre</u>					
Autres fonds d'affectation spéciale		2 000	9 036	51 787	62 823
<u>Japan Times</u>					
Rapatriés ougandais revenant du Soudan		27 586			27 586

Tableau 1 (suite)

Fonds par type de donateur	<u>Contributions en espèces</u>		<u>Contributions en nature</u>		Total
	Contri- butions non acquittées	Contri- butions acquittées	Contri- butions non livrées	Contri- butions livrées	
<u>Jinishian Memorial Program</u> <u>(Etats-Unis d'Amérique)</u>					
Autres fonds d'affectation spéciale		18 000			18 000
<u>Kwan Wong Tan & Fong (Hong-kong)</u>					
Programme annuel		7 174			7 174
<u>Mainichi Shimbun (Japon)</u>					
Programme annuel		33 433			33 433
<u>Misereor (République fédérale d'Allemagne)</u>					
Programme annuel	40 000	72 333			112 333
<u>NATO Music Festival</u>					
Programme annuel		12 371			12 371
<u>Norwegian People's Aid</u>					
Programme annuel		6 121			6 121
<u>Rädda Barnen (Suède)</u>					
Programme annuel		262 661			262 661
Autres fonds d'affectation spéciale	27 076	25 416	79 739		132 231
Total	27 076	288 077	79 739		394 892
<u>Redd Barna (Norvège)</u>					
Programme annuel		173 300			173 300
<u>Ricoh (Japon)</u>					
Autres fonds d'affectation spéciale				11 124	11 124

Tableau 1 (suite)

Fonds par type de donateur	<u>Contributions en espèces</u>		<u>Contributions en nature</u>		Total
	Contri- butions non acquittées	Contri- butions acquittées	Contri- butions non livrées	Contri- butions livrées	
<u>Scottish Educational Trust</u>					
Programme annuel		3 666			3 666
<u>Soka Gakkai (Japon)</u>					
Programme annuel		311 112			311 112
Personnes déplacées du Mozambique au Malawi		103 703			103 703
Rapatriés mozambicains		103 704			103 704
Autres fonds d'affectation spéciale		74 074			74 074
Total		592 593			592 593
<u>Soroptimist International of the Americas (Japon)</u>					
Programme annuel		45 877			45 877
<u>St. Anselms International Friendship Association of Japan</u>					
Programme annuel		2 817			2 817
<u>Stichting Vluchteling (Pays-Bas)</u>					
Programme annuel	19 700	1 542 033			1 561 733
Compte d'éducation des réfugiés		15 000			15 000
Rapatriés mozambicains		29 268			29 268
Total	19 700	1 586 301			1 606 001
<u>Télévision suisse romande</u>					
Programme annuel		22			22
<u>Tree of Life (Japon)</u>					
Programme annuel		229 372			229 372
<u>ZDF-TV - Campagne de collecte de fonds (République fédérale d'Allemagne)</u>					
Programme annuel		1 074 190			1 074 190

Ta'leau 1 (suite)

Fonds par type de donateur	<u>Contributions en espèces</u>		<u>Contributions en nature</u>		Total
	Contri- butions non acquittées	Contri- butions acquittées	Contri- butions non livrées	Contri- butions livrées	
<u>Divers</u>					
Programme annuel		182 821			182 821
Personnes déplacées du Mozambique au Malawi		3 962			3 962
Rapatriés mozambicains		343			343
Opération de Chypre		654			654
Rapatriés ougandais revenant du Soudan		3 125			3 125
Autres fonds d'affectation spéciale		34 956			34 956
Total		225 861			225 861
TOTAL DES CONTRIBUTIONS DE SOURCES NON GOUVERNEMENTALES/ PRIVEES	87 120	6 920 046	353 501	361 672	7 722 339
TOTAL GENERAL	40 988 238	330 483 529	13 252 106	43 159 554	427 883 425

Tableau 2

Etat au 31 décembre 1986 des contributions au titre d'exercices
antérieurs non acquittées

(En dollars des Etats-Unis)

Donateur	Année	Contributions en espèces	Contributions en nature	Total
CONTRIBUTIONS DE GOUVERNEMENTS				
<u>Arabie saoudite</u>				
Autres fonds d'affectation spéciale	1985		342 908	342 908
<u>Australie</u>				
Programme annuel	1982	27 686		27 686
<u>Belgique</u>				
Programme annuel	1986	57 143		57 143
Départs organisés du Viet Nam	1985	39 216		39 216
Total		96 359		96 359
<u>Botswana</u>				
Programme annuel	1984	1 351		1 351
Programme annuel	1985	976		976
Programme annuel	1986	5 495		5 495
Total		7 822		7 822
<u>Burundi</u>				
Programme annuel	1986	806		806

Tableau 2 (suite)

Donateur	Année	Contributions en espèces	Contributions en nature	Total
<u>Cameroun</u>				
Programme annuel	1986	19 757		19 757
<u>Costa Rica</u>				
Programme annuel	1985	5 000		5 000
<u>Danemark</u>				
Autres fonds d'affectation spéciale	1985		30 000	30 000
Autres fonds d'affectation spéciale	1986		50 000	50 000
Total			80 000	80 000
<u>Djibouti</u>				
Programme annuel	1985	1 000		1 000
Programme annuel	1986	1 000		1 000
Total		2 000		2 000
<u>Espagne</u>				
Autres fonds d'affectation spéciale	1985	28 249	255 000	283 249
<u>Etats-Unis d'Amérique</u>				
Opération de Chypre	1986	7 500 000		7 500 000

Tableau 2 (suite)

Donateur	Année	Contributions en espèces	Contributions en nature	Total
<u>Finlande</u>				
Autres fonds d'affectation spéciale	1984		154 576	154 576
<u>France</u>				
Programme annuel	1986	15 221		15 221
Autre fonds d'affectation spéciale	1985	31 659		31 659
Total		46 880		46 880
<u>Italie</u>				
Réfugiés ougandais en provenance du Soudan	1986		167 702	167 702
Autres fonds d'affectation spéciale	1985		152 381	152 381
Autres fonds d'affectation spéciale	1986	50 000	4 329 703	4 379 703
Total		50 000	4 649 786	4 699 786
<u>Luxembourg</u>				
Programme annuel	1986	357 143		357 143
<u>Madagascar</u>				
Programme annuel	1984	809		809
<u>Mali</u>				
Programme annuel	1985	13 055		13 055

Tableau 2 (suite)

Donateur	Année	Contributions en espèces	Contributions en nature	Total
<u>Maroc</u>				
Programme annuel	1984	1 124		1 124
<u>Norvège</u>				
Autres fonds d'affectation spéciale	1985		13 253	13 253
<u>Oman</u>				
Programme annuel	1985	6 000		6 000
Programme annuel	1986	6 000		6 000
Total		12 000		12 000
<u>Ouganda</u>				
Programme annuel	1983	1 021		1 021
<u>Pays-Bas</u>				
Autres fonds d'affectation spéciale	1984	18 000		18 000
Autres fonds d'affectation spéciale	1985		70 423	70 423
Total		18 000	70 423	88 423
<u>République arabe syrienne</u>				
Programme annuel	1983	1 000		1 000
Programme annuel	1984	1 000		1 000
Total		2 000		2 000

Tableau 2 (suite)

Donateur	Année	Contributions en espèces	Contributions en nature	Total
<u>Sénégal</u>				
Programme annuel	1983	3 000		3 000
Programme annuel	1984	3 000		3 000
Programme annuel	1985	3 000		3 000
Total		9 000		9 000
<u>Sierra Leone</u>				
Programme annuel	1985	566		566
<u>Somalie</u>				
Programme annuel	1985	598		598
<u>Soudan</u>				
Programme annuel	1983	2 344		2 344
Programme annuel	1984	2 404		2 404
Programme annuel	1985	5 000		5 000
Total		9 748		9 748
<u>Suède</u>				
Réfugiés ougandais en provenance du Soudan	1986		1 151 079	1 151 079
Autres fonds d'affectation spéciale	1985		888 889	888 889
Total			2 039 968	2 039 968

Tableau 2 (suite)

Donateur	Année	Contributions en espèces	Contributions en nature	Total
<u>Suisse</u>				
Autres fonds d'affectation spéciale	1984		16 502	16 502
Autres fonds d'affeccation spéciale	1986	41 666		41 466
Total		41 466	16 502	58 168
<u>Swaziland</u>				
Programme annuel	1984	282		282
<u>Togo</u>				
Programme annuel	1984	1 064		1 064
<u>Turquie</u>				
Programme annuel	1984	10 000		10 000
<u>Zaire</u>				
Programme annuel	1984	1 500		1 500
Programme annuel	1986	1 500		1 500
Total		3 000		3 000
TOTAL DES CONTRIBUTIONS DE GOUVERNEMENTS		<u>8 265 635</u>	<u>7 622 416</u>	<u>15 888 051</u>

Tableau 2 (suite)

Donateur	Année	Contributions en espèces	Contributions en nature	Total
CONTRIBUTIONS D'ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES				
<u>Communauté économique européenne</u>				
Programme annuel	1983	321 657		321 657
Programme annuel	1984	991 442		991 442
Programme annuel	1985	530 678		530 678
Programme annuel	1986	215 300		215 300
Fonds extraordinaire	1986	30 000		30 000
Réfugiés ougandais en provenance du Soudan	1986	247 811		247 811
Autres fonds d'affectation spéciale	1983	914 762		914 762
Autres fonds d'affectation spéciale	1984	1 276 194	937 500	2 213 694
Autres fonds d'affectation spéciale	1985	4 103 222	384 000	4 487 222
Autres fonds d'affectation spéciale	1986	5 685 501		5 685 501
Total		14 316 567	1 321 500	15 638 067
TOTAL DES CONTRIBUTIONS D'ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES		<u>14 316 567</u>	<u>1 321 500</u>	<u>15 638 067</u>
CONTRIBUTIONS DE SOURCES NON GOUVERNEMENTALES/PRIVEES				
<u>Conseil danois pour les réfugiés</u>				
Autres fonds d'affectation spéciale	1985		52 272	52 272
Autres fonds d'affectation spéciale	1986		79 733	79 733
Total			132 005	132 005

Tableau 2 (suite)

Donateur	Année	Contributions en espèces	Contributions en nature	Total
<u>Conseil norvégien pour les réfugiés</u>				
Programme annuel	1984	54 742		54 742
Programme annuel	1985	39 735		39 735
Total		94 477		94 477
<u>Rädda Barnen (Suède)</u>				
Autres fonds d'affectation spéciale	1985		65 341	65 341
Autres fonds d'affectation spéciale	1986		76 159	76 159
Total			141 500	141 500
<u>Rissho Kosei-Kai (Japon)</u>				
Autres fonds d'affectation spéciale	1986		64 499	64 499
<u>Twenty-four Hour Television Charity (Japon)</u>				
Autres fonds d'affectation spéciale	1985		12 143	12 143
Autres fonds d'affectation spéciale	1986		51 524	51 524
Total			63 667	63 667

Tableau 2 (suite)

Donateur	Année	Contributions en espèces	Contributions en nature	Total
<u>United States Artists for Africa</u>				
Réfugiés ougandais en provenance du Soudan	1986		272 000	272 000
TOTAL DES CONTRIBUTIONS DE SOURCES NON GOUVERNEMENTALES/PRIVEES			673 671	768 148
TOTAL GENERAL		22 676 679	9 617 587	32 294 266

Tableau 3

Programmes généraux du Haut Commissariat - Programme annuel pour 1987

Allocations et dépenses

(En dollars des Etats-Unis)

Projets par région et pays ou zone	Allocations approuvées par le Comité exécutif	Prélèvements et virements			Dépenses	Solde non engagé
		Prélèvements sur la réserve du programme	Prélèvements sur les allocations globales	Virements entre allocations		
AFRIQUE						
<u>Afrique de l'Ouest</u>						
Equipement secondaire du premier degré Handicapés	68 000				67 732	268
Aide polyvalente			69 731		69 731	
Rapatriement	862 000	83		4 693	817 589	49 187
	30 000				30 000	
Total	960 000	83	69 731	4 693	985 052	49 455
<u>Algérie</u>						
Installation locale	15 000					
Aide polyvalente	3 696 000			3 000	18 000	
Aide d'appoint	20 000			56 277	3 585 398	166 879
Appui au programme et administration	222 000			(5 500)	13 678	822
				17 317	239 317	
Total	3 953 000			71 094	3 856 393	167 701
<u>Angola</u>						
Installation locale	70 000					
Aide polyvalente	1 841 700			10 000	80 000	
Rapatriement	15 000	50 000		(537 200)	1 354 000	500
Aide d'appoint	25 000			164 000	162 000	17 000
Appui au programme et administration	486 000				15 000	10 000
				14 156	500 156	
Total	2 437 700	50 000		(349 044)	2 111 156	27 500
<u>Bénin</u>						
Orientation	68 000	42 000				
Installation locale	50 000			1 059	111 059	
Aide polyvalente				28 110	78 110	
					49 703	
Total	118 000	91 703		29 169	238 87	
<u>Botswana</u>						
Orientation	174 000					
Enseignement secondaire du premier degré	581 000			(34 083)	139 615	302
Installation locale	510 000			(222 678)	338 568	19 754
Réinstallation	15 000			(17 546)	486 287	6 167
Rapatriement	23 000			20 000	29 046	5 954
Aide d'appoint	50 000				7 200	15 800
Appui au programme et administration	190 000			17 530	66 826	704
				(19 228)	170 772	
Total	1 543 000			(256 005)	1 238 314	48 681
<u>Burkina Faso</u>						
Orientation	54 000					
				12 500	66 500	

Tableau 3 (suite)

Projets par région et pays ou zone	Allocations approuvées par le Comité exécutif	Prélèvements et virements			Dépenses	Solde non engagé
		Prélèvements sur la réserve du programme	Prélèvements sur les allocations globales	Virements entre allocations		
Burundi						
Orientation	84 000			44 090	128 090	
Enseignement secondaire du premier degré	101 300				101 300	
Installation locale	40 000	5 978		30 000	75 818	160
Rapatriement	10 000			9 000	19 000	
Aide d'appoint	50 000				49 472	528
Appui au programme et administration	97 000			11 104	108 056	48
Total	382 300	5 978		94 194	481 736	736
Cameroun						
Orientation	33 000				33 000	
Enseignement secondaire du premier degré	430 000	16 050			445 937	113
Installation locale	1 541 000			52 002	1 593 002	
Aide polyvalente	30 000			20 000	45 000	5 000
Appui au programme et administration	455 000			(12 214)	442 786	
Total	2 489 000	16 050		59 788	2 559 725	5 113
Congo						
Orientation	32 500	1 000			33 500	
Enseignement secondaire du premier degré	96 400	3 680			100 080	
Installation locale	60 100				60 100	
Aide polyvalente	245 000				245 000	
Total	434 000	4 680			438 680	
Côte d'Ivoire						
Orientation	150 000			26 000	176 000	
Djibouti						
Orientation	489 000			(6 539)	476 766	5 695
Enseignement secondaire du premier degré	13 000				12 972	28
Handicapés	20 000				20 000	
Assistance juridique	52 000				51 500	500
Aide polyvalente	1 400 400			3 000	1 367 537	35 863
Rapatriement	140 000				102 595	37 405
Aide d'appoint	70 000			22 000	92 000	
Appui au programme et administration	236 000			41 861	277 861	
Total	2 420 400			60 322	2 401 231	79 491
Egypte						
Orientation	187 000			(6 805)	173 682	6 513
Enseignement secondaire du premier degré	200 000				156 833	43 167
Installation locale	175 000			(85 000)	80 000	10 000
Réinstallation	146 000			6 805	122 805	30 000
Aide d'appoint	24 000			(5 000)	18 000	1 000
Appui au programme et administration	128 000			34 118	162 118	
Total	860 000			(55 882)	713 438	90 680

Tableau 3 (suite)

Projets par région et pays ou zone	Allocations approuvées par le Comité exécutif	Prélèvements et virements			Dépenses	Solde non engagé
		Prélèvements sur la réserve du programme	Prélèvements sur les allocations globales	Virements entre allocations		
Ethiopie						
Orientation	176 000					
Enseignement secondaire du premier degré				533	175 932	601
Installation locale	120 000				119 976	24
Réinstallation	12 703 000			(6 486)	12 453 717	242 797
Rapatriement	20 000			6 486	26 486	
Aide d'appoint	23 800				23 733	67
Appui au programme et administration	420 000			(25 000)	371 536	23 464
	536 000			73 320	609 320	
Total	13 998 800			48 853	13 780 700	266 953
Gabon						
Enseignement secondaire du premier degré	8 000					
Aide polyvalente	20 000	8 500			28 500	8 000
Total	28 000	8 500			28 500	8 000
Ghana						
Orientation	65 000					
Enseignement secondaire du premier degré				5 560	70 560	
	132 000	8 546			76 384	64 162
Total	197 000	8 546		5 560	146 944	64 162
Kenya						
Orientation	404 000	908				
Enseignement secondaire du premier degré				(59 670)	345 076	162
Handicapés	395 000	1 066		541	396 607	
Installation locale	150 000			130 000	257 390	22 610
Réinstallation	463 500	1 267		(2 500)	392 688	69 579
Rapatriement	100 000		12 700	117 443	230 143	
Aide d'appoint	50 000			(11 000)	19 000	20 000
Appui au programme et administration	300 000			150 000	448 607	1 393
	357 000			29 296	386 296	
Total	2 219 500	3 241	12 700	354 110	2 475 807	113 744
Lesotho						
Orientation	81 000					
Enseignement secondaire du premier degré				(4 894)	67 144	8 962
Installation locale	11 000	6 050			12 052	4 998
Réinstallation	52 000	73 790		30 500	152 346	3 944
Aide d'appoint	30 000				12 000	18 000
Appui au programme et administration	35 000				24 935	10 065
	170 000			(19 262)	150 738	
Total	379 000	79 840		6 344	419 215	45 969
Libéria						
Orientation	199 000					
Enseignement secondaire du premier degré				(1 107)	170 802	27 091
	50 000				50 000	
Total	249 000			(1 107)	220 802	27 091
Malawi						
Aide polyvalente	80 000				80 000	

Tableau 3 (suite)

Projets par région et pays ou zone	Allocations approuvées par le Comité exécutif	Prélèvements et virements			Dépenses	Solde non engagé
		Prélèvements sur la réserve du programme	Prélèvements sur les allocations globales	Virements entre allocations		
Maroc						
Installation locale	26 000				16 735	9 265
Aide d'appoint	22 000				14 027	7 973
Appui au programme et administration	75 000			(16 424)	58 576	
Total	123 000			(16 424)	89 338	17 238
Mozambique						
Assistance juridique			10 000		10 000	
Installation locale	5 000				5 000	
Aide polyvalente	50 000					50 000
Réinstallation	25 000	10 000		22 760	57 760	
Aide d'appoint	100 000				100 000	
Appui au programme et administration	232 000			(36 853)	195 147	
Total	412 000	10 000	10 000	(14 093)	367 907	50 000
Nigéria						
Orientation	95 000			1 107	96 107	
Enseignement secondaire du premier degré	87 500			(71 407)		16 093
Installation locale	30 000			7 500	37 500	
Appui au programme et administration	21 000			11 877	32 877	
Total	233 500			(50 923)	166 484	16 093
Ouganda						
Orientation	236 000		16 653	21 202	273 855	
Enseignement secondaire du premier degré	150 000				150 000	
Installation locale	2 328 000			(757 666)	1 494 175	76 159
Aide d'appoint	65 000				59 000	6 000
Appui au programme et administration	657 000			110 380	767 380	
Total	3 436 000		16 653	(626 084)	2 744 410	82 159
République centrafricaine						
Orientation	64 988			(7 500)	43 197	14 291
Enseignement secondaire du premier degré	49 200				32 282	16 918
Installation locale	743 000			12 059	749 559	5 500
Aide polyvalente	241 000			(20 000)	185 305	35 695
Rapatriement	465 400	156 000			621 400	
Appui au programme et administration	381 000			18 207	399 207	
Total	1 944 588	156 000		2 766	2 030 950	72 404
République-Unie de Tanzanie						
Orientation	122 000				119 819	2 181
Enseignement secondaire du premier degré	200 000			(50 000)	150 000	
Assistance juridique		27 275			27 275	
Installation locale	617 100			80 152	643 319	53 933
Aide polyvalente	37 000	15 000			52 000	
Réinstallation	5 000			5 000	10 000	
Rapatriement	4 000				3 672	328
Aide d'appoint	273 000			(43 000)	229 850	150
Appui au programme et administration	353 000			(60 439)	292 561	
Total	1 611 100	42 275		(68 287)	1 528 496	56 592

Tableau 3 (suite)

Projets par région et pays ou zone	Allocations approuvées par le Comité exécutif	Prélèvements et virements			Dépenses	Solde non engagé
		Prélèvements sur la réserve du programme	Prélèvements sur les allocations globales	Virements entre allocations		
Rwanda						
Orientation	73 000				64 754	8 24
Enseignement secondaire du premier degré		1 000			110 000	
Installation locale	369 000	2 300		25 000	392 006	4 294
Rapatriement	5 000				5 000	
Aide d'appoint	30 000	5 000		10 000	45 000	
Appui au programme et administration	149 000			34 208	183 208	
Total	735 000	8 300		69 208	799 968	12 540
Sénégal						
Orientation	402 000			(5 560)	389 875	6 565
Réinstallation	273 000				234 669	38 331
Appui au programme et administration	626 000			(102 949)	523 051	
Total	1 301 000			(108 509)	1 147 595	44 896
Sierra Leone						
Orientation	46 000				44 973	1 027
Enseignement secondaire du premier degré	37 600	37 661		6 545	81 806	
Total	83 600	37 661		6 545	126 779	1 027
Somalie						
Orientation	263 000				225 380	37 620
Enseignement secondaire du premier degré	144 600				120 741	23 859
Handicapés	79 000				79 000	
Installation locale	1 388 000			(36 508)	1 208 372	143 120
Aide polyvalente	25 166 000			(300 413)	24 715 878	149 709
Rapatriement	894 000			36 508	717 325	213 183
Aide d'appoint	50 900				33 000	17 900
Appui au programme et administration	1 501 000			335 551	1 836 551	
Total	29 486 500			35 138	28 936 247	585 391
Soudan						
Orientation	737 000				631 664	105 336
Enseignement secondaire du premier degré	1 813 000				1 563 973	249 027
Assistance juridique	181 000			(114 000)	28 495	38 505
Installation locale	27 630 000	17 500		(674 209)	26 332 218	641 073
Aide polyvalente	11 125 000			(491 000)	6 611 258	2 022 742
Réinstallation	286 000			(57 773)	227 471	756
Rapatriement	446 000				381 968	64 032
Aide d'appoint	123 000				112 447	10 553
Appui au programme et administration	1 975 000			(235 337)	1 702 603	37 060
Total	44 316 000	17 500		(1 572 319)	39 592 097	3 169 084
Swaziland						
Orientation	86 000			4 894	90 894	
Enseignement secondaire du premier degré	143 000				119 026	23 974
Installation locale	659 000			128 697	776 096	11 601
Réinstallation	6 000			2 936	8 936	
Aide d'appoint	50 000			(2 936)	36 044	11 020
Appui au programme et administration	201 000			35 501	236 501	
Total	1 145 000			169 092	1 267 497	46 595

Tableau 3 (suite)

Projets par région et pays ou zone	Allocations approuvées par le Comité exécutif	Prélèvements et virements			Dépenses	Solde non engagé
		Prélèvements sur la réserve du programme	Prélèvements sur les allocations globales	Virements entre allocations		
<u>Togo</u>						
Orientation	49 800				46 000	3 800
<u>Tunisie</u>						
Installation locale	25 000				22 562	2 438
Aide d'appoint	9 000				7 677	1 323
Appui au programme et administration	63 000			(6 307)	56 693	
Total	97 000			(6 307)	86 932	3 761
<u>Zaïre</u>						
Orientation	214 200			(21 202)	181 179	11 819
Enseignement secondaire du premier degré	88 000			30 000	116 937	1 063
Installation locale	4 144 300	55 000		430 814	4 509 642	120 472
Réinstallation	158 300				120 520	37 780
Rapatriment	413 800			34 200	410 235	37 765
Aide d'appoint	185 400				179 737	5 663
Appui au programme et administration	553 000			170 984	723 984	
Total	5 757 000	55 000		644 796	6 242 234	214 562
<u>Zambie</u>						
Orientation	222 000			9 600	174 913	56 687
Enseignement secondaire du premier degré	47 000			37 800	84 800	
Handicapés	57 600				42 000	15 600
Assistance juridique	15 000	1 215			11 215	5 000
Installation locale	1 981 000	1 205		53 173	2 035 132	246
Aide polyvalente	127 300	384		65 000	182 414	10 270
Réinstallation	8 500				8 500	
Rapatriment	136 000			74 415	209 635	780
Aide d'appoint	708 200			13 485	721 685	
Appui au programme et administration	237 000			(15 169)	221 831	
Total	3 539 600	2 804		238 304	3 692 125	88 583
<u>Zimbabwe</u>						
Enseignement secondaire du premier degré	15 000				10 000	5 000
Installation locale	1 006 437			9 191	999 409	16 219
Aide d'appoint	40 000			10 000	50 000	
Appui au programme et administration	153 000			23 368	176 368	
Total	1 214 437			42 559	1 235 777	21 219
<u>Allocation mondiale à la Conférence panafricaine</u>						
	216 000				145 215	70 785
Total pour l'Afrique	128 653 825	598 161	109 084	(1 143 949)	122 665 116	5 552 005
ASIE DE L'EST ET DU SUD-EST ET OCEANIE						
<u>Australie</u>						
Assistance juridique			15 861		15 861	
Appui au programme et administration	301 000			100 231	401 231	
Total	301 000		15 861	100 231	417 092	

Tableau 3 (suite)

Projets par région et pays ou zone	Allocations approuvées par le Comité exécutif	Prélèvements et virements			Dépenses	Solde non engagé
		Prélèvements sur la réserve du programme	Prélèvements sur les allocations globales	Virements entre allocations		
Bangladesh						
Aide d'appoint			37 444		37 444	
Chine						
Installation locale	4 100 000				4 100 000	
Aide polyvalente	200 000	300 000			500 000	
Total	4 300 000	300 000			4 600 000	
Hong-kong						
Orientation			17 414		17 414	
Assistance juridique			9 841		9 841	
Installation locale	50 000				40 483	9 517
Aide polyvalente	3 818 000			(136 342)	3 476 098	205 560
Réinstallation	290 000				267 389	22 611
Appui au programme et administration	265 000			15 195	280 195	
Total	4 423 000		27 255	(121 147)	4 091 420	237 688
Inde						
Orientation	92 000				91 250	750
Enseignement secondaire du premier degré	47 000				47 000	
Handicapés	33 000				30 000	3 000
Assistance juridique	15 000				14 785	215
Installation locale	47 000				46 863	137
Aide polyvalente	3 662 000				3 654 925	7 075
Appui au programme et administration	172 000			(4 675)	167 325	
Total	4 068 000			(4 675)	4 052 148	11 177
Indonésie						
Aide polyvalente	1 988 000				1 988 000	
Réinstallation	412 000				411 511	489
Appui au programme et administration	218 000			131 271	349 271	
Total	2 618 000			131 271	2 748 782	489
Japon						
Assistance juridique	57 000				40 383	16 617
Aide polyvalente	2 417 000			(304 013)	2 112 929	58
Appui au programme et administration	1 086 000			(247 251)	838 749	
Total	3 560 000			(551 264)	2 992 061	16 675
Macao						
Aide polyvalente	195 000			(20 000)	171 249	3 751
Malaisie						
Installation locale	384 000			(5 456)	378 264	280
Aide polyvalente	3 400 000			53 205	3 453 205	
Réinstallation	427 000			(27 749)	398 559	692
Aide d'appui			18 598		18 598	
Appui au programme et administration	431 000			(42 461)	388 539	
Total	4 642 000	18 598		(22 461)	4 637 165	972
Népal						
Aide d'appoint			27 990		27 990	

Tableau 3 (suite)

Projets par région et pays ou zone	Allocations approuvées par le Comité exécutif	Prélèvements et virements			Dépenses	Solde non engagé
		Prélèvements sur la réserve du programme	Prélèvements sur les allocations globales	Virements entre allocations		
Autres pays d'Asie						
Réinstallation	2 080 000			80 000	1 909 925	250 075
Papouasie-Nouvelle-Guinée						
Aide polyvalente	2 550 000			134 806	2 684 758	49 000
Rapatriement	70 000				54 000	16 000
Aide d'appoint	30 000				24 000	5 000
Appui au programme et administration	196 000			54 042	250 042	
Total	2 846 000			188 848	3 012 800	22 046
Philippines						
Installation locale	95 000			(19 676)	74 409	915
Aide polyvalente	933 000			92 639	1 018 614	7 021
Réinstallation	4 752 000			111 374	4 851 309	12 066
Aide d'appoint	189 000			19 676	208 676	
Appui au programme et administration	215 000			(13 147)	201 853	
Total	6 184 000			190 866	6 354 857	20 009
Republique de Corée						
Aide polyvalente	165 000				126 873	38 127
Singapour						
Aide polyvalente	300 000				286 885	13 115
Aide d'appoint			11 739		11 739	
Appui au programme et administration	132 000			(26 967)	105 033	
Total	432 000		11 739	(26 967)	403 657	13 115
Thaïlande						
Orientation	194 000			10 093	200 764	3 329
Handicapés	55 000				54 507	493
Assistance juridique	154 000			(80 000)	73 131	869
Aide polyvalente	17 688 000	594 000		169 101	18 330 093	121 008
Réinstallation	2 240 000	25 000			2 197 288	67 712
Rapatriement	169 000			(21 291)	146 198	1 511
Aide d'appoint	319 000			63 633	382 038	595
Appui au programme et administration	851 000			54 264	905 264	
Total	21 670 000	619 000		195 800	22 289 283	195 517
Viet Nam						
Installation locale	900 000				882 698	17 302
Réinstallation	80 000			(40 000)	40 000	
Appui au programme et administration	325 000			(26 224)	298 776	
Total	1 305 000			(66 224)	1 221 474	17 302
Total pour l'Asie de l'Est et du Sud-Est et l'Océanie	58 789 000	919 000	138 887	74 278	59 094 220	826 945

Tableau 3 (suite)

Projets par région et pays ou zone	Allocations approuvées par le Comité exécutif	Prélèvements et virements			Dépenses	Solde non engagé
		Prélèvements sur la réserve du programme	Prélèvements sur les allocations globales	Virements entre allocations		
EUROPE						
<u>Allemagne, République fédérale d'</u>						
Orientation	219 000			2 426	221 426	
Assistance juridique	330 000				330 000	
Aide d'appoint			4 771		4 771	
Appui au programme et administration	556 000			(249 417)	306 583	
Total	1 105 000		4 771	(246 991)	862 780	
<u>Autriche</u>						
Orientation	18 600	645			19 243	2
Assistance juridique	98 500			333	65 953	32 880
Installation locale	147 000			(917)	143 686	2 397
Réinstallation	111 000			40 000	148 914	2 086
Aide d'appoint	19 000			(8 000)	10 587	413
Total	394 100	645		31 416	388 383	37 778
<u>Belgique</u>						
Orientation	46 000			(15 415)	30 585	
Assistance juridique		130 250			130 250	
Installation locale	30 000				30 000	
Aide d'appoint	12 000				11 902	98
Appui au programme et administration	432 000			(97 703)	334 297	
Total	520 000	130 250		(113 118)	537 034	98
<u>Espagne</u>						
Orientation	220 000			(34 963)	167 190	17 847
Assistance juridique	75 000	970			75 970	
Réinstallation	34 000			1 696	35 300	396
Rapatriement	6 000	2 000			8 000	
Aide d'appoint			1 140		1 140	
Appui au programme et administration	149 000			(56 320)	92 680	
Total	484 000	2 970	1 140	(89 587)	380 280	18 243
<u>France</u>						
Orientation	62 000			30 000	91 204	796
Assistance juridique	35 000				33 753	1 247
Installation locale	165 000			(45 000)	120 000	
Rapatriement	40 000			(10 000)	30 000	
Aide d'appoint	15 000			(2 460)	10 000	2 540
Appui au programme et administration	491 000			(90 700)	400 300	
Total	808 000			(118 160)	685 257	4 583
<u>Grèce</u>						
Orientation	182 000			(7 500)	166 089	8 411
Assistance juridique			88 753		88 753	
Installation locale			70 424		70 424	
Réinstallation	180 000				177 135	2 865
Aide d'appoint	850 000	9 838		170 500	1 030 338	
Appui au programme et administration	159 000			(23 194)	135 806	
Total	1 371 000	9 838	159 177	139 806	1 668 545	11 276

Tableau 3 (suite)

Projets par région et pays ou zone	Allocations approuvées par le Comité exécutif	Prélèvements et virements			Dépenses	Solde non engagé
		Prélèvements sur la réserve du programme	Prélèvements sur les allocations globales	Virements entre allocations		
<u>Irlande</u>						
Assistance juridique			1 957		1 957	
Aide d'appoint	4 000	3 504			7 504	
Total	4 000	3 504	1 957		9 461	
<u>Italie</u>						
Orientation	150 000	5 422			155 422	
Assistance juridique	120 000	6 000			123 939	2 061
Installation locale	160 000	5 393		40 000	205 393	
Réinstallation	800 000	195 500			995 406	94
Aide d'appoint	825 000	39 061		45 000	909 061	
Appui au programme et administration	710 000			(205 940)	504 060	
Total	2 765 000	251 376		(120 940)	2 893 281	2 155
<u>Malte</u>						
Aide d'appoint			3 400		3 400	
<u>Pays-Bas</u>						
Assistance juridique			30 764		30 764	
Appui au programme et administration	67 000			(13 770)	53 230	
Total	67 000		30 764	(13 770)	83 994	
<u>Portugal</u>						
Orientation	94 000				87 718	6 282
Handicapés	60 000			876	60 876	
Assistance juridique			5 599		5 599	
Installation locale	200 000			(37 489)	156 868	5 643
Aide d'appoint	100 000				93 490	6 510
Appui au programme et administration	29 000			(1 284)	27 716	
Total	483 000		5 599	(37 897)	432 267	18 435
<u>Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord</u>						
Assistance juridique	171 000	12 900		33 118	216 603	415
Aide d'appoint	29 000	13 000			41 700	300
Appui au programme et administration	421 000			(153 722)	267 278	
Total	621 000	25 900		(120 604)	525 581	715
<u>Suède</u>						
Assistance juridique			120 000	8 238	128 238	
Appui au programme et administration	148 000			(16 275)	131 725	
Total	148 000		120 000	(8 037)	259 963	
<u>Suisse</u>						
Orientation	174 000				171 052	2 948
Assistance juridique	185 000				185 000	
Rapatriement	7 000				6 961	39
Aide d'appoint	68 000	500		17 833	85 870	463
Total	434 000	500		17 833	448 883	3 450

Tableau 3 (suite)

Projets par région et pays ou zone	Allocations approuvées par le Comité exécutif	Prélèvements et virements			Dépenses	Solde non engagé
		Prélèvements sur la réserve du programme	Prélèvements sur les allocations globales	Virements entre allocations		
Turquie						
Orientation			81 000		81 000	
Assistance juridique			88 000	5 027	93 027	
Installation locale	40 000				35 677	4 323
Réinstallation	1 572 000	33 478		488 054	2 093 334	198
Aide d'appoint	250 000	116 765			366 765	
Appui au programme et administration	371 000			(146 408)	224 592	
Total	2 233 000	150 243	169 000	346 673	2 894 395	4 521
Yougoslavie						
Réinstallation	328 000			34 203	362 203	
Aide d'appoint	1 855 000			(95 000)	1 760 000	
Appui au programme et administration	122 000			(10 963)	111 037	
Total	2 305 000			(71 760)	2 233 240	
Total pour l'Europe	13 742 100	575 226	495 808	(405 136)	14 306 744	101 254
AMERIQUES						
Argentine						
Orientation	474 800				432 128	42 672
Enseignement secondaire du premier degré	45 000			(10 000)	31 009	3 991
Assistance juridique	53 000				988	52 012
Installation locale	470 000			(173 000)	296 493	507
Réinstallation	53 000	5 000			25 702	32 298
Rapatriment	30 000			(10 000)	14 421	5 579
Aide d'appoint	370 000			(56 800)	304 108	9 092
Appui au programme et administration	103 000			3 042	106 042	
Total	1 598 800	5 000		(246 758)	1 210 891	146 151
Canada						
Assistance juridique	65 000				62 320	2 680
Réinstallation	75 000				71 530	3 470
Rapatriment	50 000				35 000	15 000
Aide d'appoint	6 000				6 000	
Appui au programme et administration	216 000			(62 215)	153 785	
Total	412 000			(62 215)	328 635	21 150
Costa Rica						
Orientation	315 000				282 102	32 898
Enseignement secondaire du premier degré	72 000				71 415	585
Handicapés	51 500				48 680	2 820
Assistance juridique	85 000			75 054	160 054	
Installation locale	2 729 500			(179 926)	2 549 574	
Aide polyvalente	3 064 485	243 888		110 842	3 409 497	9 718
Rapatriment	83 000			(22 045)	58 455	2 500
Appui au programme et administration	570 000			99 436	669 436	
Total	6 970 485	243 888		83 361	7 249 213	48 521
Etats-Unis d'Amérique						
Assistance juridique	75 000				67 200	7 800
Réinstallation	45 000				43 500	1 500
Appui au programme et administration	901 000			(223 436)	677 564	
Total	1 021 000			(223 436)	788 264	9 300

Tableau 3 (suite)

Projets par région et pays ou zone	Allocations approuvées par le Comité exécutif	Prélèvements et virements			Dépenses	Solde non engagé
		Prélèvements sur la réserve du programme	Prélèvements sur les allocations globales	Virements entre allocations		
Honduras						
Enseignement secondaire du premier degré	94 500				88 300	6 200
Handicapés	30 000			10 000	40 000	
Assistance juridique	1 024 300				958 446	65 854
Installation locale	3 494 000	300 000		(11 279)	3 763 280	19 450
Aide polyvalente	8 481 700	28 150		559 086	8 952 864	116 072
Rapatriement	445 700	154 300		320 991	320 991	
Aide d'appoint	15 000				15 000	
Appui au programme et administration	558 000			(29 154)	528 846	
Total	14 143 200	482 450		849 653	15 267 727	207 576
Mexique						
Orientation	173 000			(9 450)	152 480	11 070
Enseignement secondaire du premier degré	40 000				35 680	4 320
Handicapés	7 000				6 422	578
Assistance juridique	198 000	12 000			180 706	29 294
Installation locale	3 950 000	522 000			4 281 834	190 166
Aide polyvalente	2 008 000	408 320		67 750	2 317 353	166 717
Réinstallation	20 000				18 505	1 495
Rapatriement	263 000			(118 000)	143 065	1 935
Aide d'appoint	120 000	10 000			117 494	12 506
Appui au programme et administration	488 000			22 850	510 850	
Total	7 267 000	952 320		(36 850)	7 764 389	418 081
Nicaragua						
Enseignement secondaire du premier degré	38 000			16 000	54 000	
Assistance juridique	20 000				20 000	
Installation locale	140 000			20 000	160 000	
Aide polyvalente	40 000			(16 000)	23 952	48
Rapatriement	57 900			(20 000)	37 892	8
Appui au programme et administration	39 000			13 110	52 110	
Total	334 900			13 110	347 954	56
Pays de l'Amérique latine méridionale						
Installation locale	300 000	66 000		20 000	383 204	2 796
Réinstallation	172 800	6 000			173 800	5 000
Rapatriement	25 000				20 000	5 000
Aide d'appoint	50 000				47 279	2 721
Appui au programme et administration	275 000			(247)	274 753	
Total	822 800	72 000		19 753	899 036	15 517
Pays du nord-ouest de l'Amérique du Sud						
Enseignement secondaire du premier degré	25 400	500			15 798	10 102
Installation locale	271 000			(23 741)	239 494	7 765
Réinstallation	15 000	1 118			6 118	10 000
Rapatriement	30 000	15 000		10 000	55 000	
Aide d'appoint	45 000				42 750	2 250
Appui au programme et administration	140 000			(47 456)	92 544	
Total	526 400	16 618		(61 197)	451 704	30 117

Tableau 3 (suite)

Projets par région et pays ou zone	Allocations approuvées par le Comité exécutif	Prélèvements et virements			Dépenses	Solde non engagé
		Prélèvements sur la réserve du programme	Prélèvements sur les allocations globales	Virements entre allocations		
<u>Pays de l'Amérique latine septentrionale</u>						
Enseignement secondaire du premier degré	60 000			10 000	66 559	3 441
Handicapés			11 000		11 000	
Assistance juridique	42 000				38 414	3 586
Installation locale	966 000	44 800		109 009	1 085 099	34 710
Aide polyvalente	222 000			5 500	227 500	
Réinstallation	35 000				25 000	10 000
Rapatrimement	357 600	7 000		41 000	377 100	28 500
Aide d'appoint	74 800	60 000			131 456	3 344
Appui au programme et administration	125 000			(110 329)	14 671	
Total	1 882 400	111 800	11 000	55 180	1 976 799	83 581
Total pour les Amériques	34 978 985	1 884 076	11 000	390 601	36 284 612	980 050
<u>MOYEN-ORIENT ET ASIE DU SUD-OUEST</u>						
<u>Afghanistan</u>						
Aide d'appoint			20 034		20 034	
<u>Chypre</u>						
Aide d'appoint	15 000			7 500	22 500	
<u>Iran (République islamique d')</u>						
Installation locale	14 250 000			(150 383)	13 858 579	241 038
Aide d'appoint	50 000				50 000	
Appui au programme et administration	451 000			12 387	463 387	
Total	14 751 000			(137 996)	14 371 966	241 038
<u>Liban</u>						
Orientation	10 000				7 500	2 500
Enseignement secondaire du premier degré	3 000				2 094	906
Installation locale	37 800				37 700	100
Réinstallation	7 200				7 200	
Aide d'appoint	9 000				9 000	
Appui au programme et administration	180 000			27 166	207 166	
Total	247 000			27 166	270 660	3 506
<u>Moyen-Orient</u>						
Enseignement secondaire du premier degré	32 000				32 000	
Installation locale	315 000				266 364	48 636
Réinstallation	115 000			(5 000)	60 000	50 000
Aide d'appoint	48 000	5 649		5 000	42 479	16 170
Appui au programme et administration	92 000			(52 469)	39 531	
Total	602 000	5 649		(52 469)	440 374	114 806
<u>Pakistan</u>						
Orientation	162 000		19 989		180 393	1 596
Handicapés	280 000				270 237	9 763
Assistance juridique	11 000				2 743	8 257
Aide polyvalente	47 392 000			80 480	47 300 724	171 756
Réinstallation	127 000				78 002	48 998
Aide d'appoint	1 788 000			(321 295)	1 137 400	3 305
Appui au programme et administration	1 676 000			4 177	1 680 177	
Total	51 436 000		19 989	(236 638)	50 649 676	569 675
Total pour le Moyen-Orient et l'Asie du Sud-Ouest	67 051 000	5 649	40 023	(392 437)	65 775 210	929 025

Tableau 3 (suite)

Projets par région et pays ou zone	Allocations approuvées par le Comité exécutif	Prélèvements et virements			Dépenses	Solde non engagé
		Prélèvements sur la réserve du programme	Prélèvements sur les allocations globales	Virements entre allocations		
ALLOCATIONS GLOBALES						
Divers						
Orientation	496 000	8 000	(135 056)	(28 975)	234 232	105 737
Enseignement secondaire du premier degré	170 000			(92 000)	78 000	
Handicapés	122 000		(80 731)	(21 000)	14 608	5 661
Assistance juridique	1 560 000		(370 775)	(13 264)	904 812	271 149
Installation locale	995 000		(70 424)	21 000	945 189	387
Aide polyvalente	5 067 290	(4 800 409)				266 881
Réinstallation	1 120 000	8 742	(12 700)		1 013 570	102 472
Rapatriment	317 000	186 555		170 580	667 135	7 000
Aide d'appoint	240 000	115 000	(125 116)	30 000	258 000	1 884
Logement du personnel		500 000				500 000
Appui au programme et administration	25 617 000			1 410 302	27 027 302	
Total pour les allocations globales	35 704 290	(3 982 112)	(794 802)	1 476 643	31 142 848	1 261 171
TOTAL POUR LE PROGRAMME ANNUEL	338 919 200				329 268 750	9 650 450

Allocations et dépenses au titre du Fonds extraordinaire

(En dollars des Etats-Unis)

Pays	Allocations	Dépenses	Solde non engagé
Ethiopie	672 514	672 514	
Guatemala	257 017	257 017	
Iran (République islamique d')	540 000	540 000	
Kenya	76 500	76 500	
Pakistan	475 000	475 000	
République-Unie de Tanzanie	678 631	678 631	
Soudan	259 667	259 667	
Sri Lanka	1 938 788	1 938 788	
Thaïlande	363 548	363 548	
Yémen	986 057	986 057	
Zaïre	33 452	33 452	
TOTAL POUR LE FONDS EXTRAORDINAIRE	6 281 174	6 281 174	

Tableau 4

Comptes spéciaux du Haut Commissariat des Nations Unies
pour les réfugiés

Fonds alloués et dépenses en 1987

(En dollars des États-Unis)

Fonds/pays ou région	Total des fonds alloués	Dépenses	Solde non engagé au 31 décembre 1987
FONDS AUTORENOUVELABLE POUR LE LOGEMENT DU PERSONNEL			
COMPTE D'EDUCATION			
Algérie	45 500	45 500	
Amérique latine			
Pays du nord-ouest de l'Amérique latine	58 600	44 964	13 636
Pays de l'Amérique latine septentrionale	103 720	102 858	862
Pays de l'Amérique latine méridionale	28 800	24 450	4 350
Argentine	25 100	20 957	4 143
Bangladesh	15 000	15 000	
Bénin	123 233	123 233	
Botswana	71 200	37 669	33 531
Burkina Faso	212 015	212 015	
Burundi	144 000	144 000	
Cameroun	297 763	254 897	42 866
Congo	311 116	311 116	
Costa Rica	175 000	136 477	38 523
Côte d'Ivoire	99 293	99 293	
Djibouti	9 800	9 800	
Egypte	579 000	433 041	145 959
Ethiopie	70 000	69 144	856
Gabon	73 600	28 300	45 300
Ghana	30 117	29 097	1 020
Inde	144 000	140 926	3 074
Italie	332 063	332 063	
Kenya	364 000	259 809	104 191
Lesotho	87 172	69 114	18 058
Libéria	134 800	120 329	14 471
Maroc	14 800	14 800	
Mexique	129 000	93 675	35 325

Tableau 4 (suite)

Fonds/pays ou région	Total des fonds alloués	Dépenses	Solde non engagé au 31 décembre 1987
Moyen-Orient	112 000	112 000	
Nicaragua	59 000	59 000	
Niger	51 612	51 612	
Nigéria	42 700	41 742	958
Ouganda	82 800	68 913	13 887
Pakistan	116 800	115 731	1 069
Papouasie-Nouvelle-Guinée	16 250	15 369	881
Portugal	61 400	61 400	
République centrafricaine	377 209	274 640	102 569
République-Unie de Tanzanie	171 000	59 656	111 344
Rwanda	142 552	142 552	
Sénégal	361 834	361 834	
Sierra Leone	17 189	17 189	
Somalie	9 000	3 504	5 496
Soudan	230 000	181 134	48 866
Swaziland	33 100	33 100	
Togo	62 270	62 270	
Tunisie	50 000	31 723	18 277
Zaïre	247 423	224 043	23 380
Zambie	35 630	35 630	
Allocations globales	267 489	100 000	167 489
Total	6 225 950	5 225 569	1 000 381

Tableau 5

Programmes spéciaux du Haut Commissariat des Nations Unies
pour les réfugiés

Disponibilités et dépenses en 1987

(En dollars des Etats-Unis)

Fonds/pays ou région	Total des fonds	Dépenses		Solde non engagé au 31 décembre 1987
		En espèces	En nature	
<u>Mozambicains réfugiés au Malawi</u>				
<u>Malawi</u>				
Secours d'urgence		3 783 150		
Total	4 301 554	3 783 150		518 404
<u>Rapatriés mozambicains</u>				
<u>Mozambique</u>				
Agriculture			35 100	
Secours d'urgence		1 909 430		
Abris			220 588	
Total	2 205 858	1 909 430	255 688	40 740
<u>Rapatriés tchadiens</u>				
<u>Tchad</u>				
Couvertures			105 993	
Secours d'urgence		2 417 995		
Total	2 950 960	2 417 995	105 993	426 972

Tableau 5 (suite)

Fonds/pays ou région	Total des fonds	Dépenses		Solde non engagé au 31 décembre 1987
		En espèces	En nature	
<u>Rapatriés éthiopiens</u>				
<u>Ethiopie</u>				
Secours d'urgence		2 903 055		
Aide alimentaire		46 228		
Transports		205 990		
Véhicules			135 000	
Eau			18 341	
Total	10 376 994	3 155 273	153 341	7 068 380
<u>Rapatriés guatémaltèques</u>				
<u>Guatemala</u>				
Installation locale		490 000		
Total	987 250	490 000		497 250
<u>Rapatriés nicaraguayens</u>				
<u>Nicaragua</u>				
Installation locale		1 306 566		
Total	1 731 566	1 306 566		425 000

Tableau 5 (suite)

Fonds/pays ou région	Total des fonds	Dépenses		Solde non engagé au 31 décembre 1987
		En espèces	En nature	
<u>Opération de Chypre</u>				
<u>Chypre</u>				
Agriculture		276 000		
Assainissement		167 644		
Enseignement secondaire du premier degré		1 607 745		
Assistance polyvalente		194 935		
Assistance médicale		6 921		
Aide d'appoint		184 820		
Abris		3 170 444		
Transports		87 209		
Appui au programme et administration		361 111		
Total	20 237 597	6 056 829		14 180 768
<u>Départs organisés du Viet Nam</u>				
<u>Viet Nam</u>				
Réinstallation		1 430 500		
Appui au programme et administration		488 701		
Total	2 713 194	1 919 201		793 993
<u>Programme de lutte contre la piraterie en Asie du Sud-Est</u>				
<u>Thaïlande</u>				
Aide polyvalente		2 598 389		
Total	2 769 216	2 598 389		170 827

Tableau 5 (suite)

Fonds/pays ou région	Total des fonds	Dépenses		Solde non engagé au 31 décembre 1987
		En espèces	En nature	
<u>Rapatriés ougandais venant du Soudan</u>				
<u>Ouganda</u>				
Secours d'urgence Assistance médicale		3 958 758	1 555 556	
Total	7 023 803	3 958 758	1 555 556	1 509 489
<u>Autres fonds d'affectation spéciale</u>				
<u>Algérie</u>				
Aide alimentaire		2 758 318	432 000	
Total partiel	3 190 318	2 758 318	432 000	
<u>Angola</u>				
Total partiel	710 761			710 761
<u>Argentine</u>				
Handicapés		8 700		
Total partiel	12 165	8 700		3 465

Tableau 5 (suite)

Fonds/pays ou région	Total des fonds	Dépenses		Solde non engagé au 31 décembre 1987
		En espèces	En nature	
<u>Belgique</u>				
Installation locale		28 352		
Appui au programme et administration		385 565		
Total partiel	1 025 623	413 917		611 706
<u>Botswana</u>				
Enseignement secondaire du premier degré		31 250		
Total partiel	510 841	31 250		479 591
<u>Cameroun</u>				
Aide alimentaire			409 091	
Total partiel	420 149		409 091	11 058
<u>Costa Rica</u>				
Aide alimentaire		135 941		
Total partiel	146 137	135 941		10 196
<u>Djibouti</u>				
Aide alimentaire		70 000	286 486	
Total partiel	363 680	70 000	286 486	7 194

Tableau 5 (suite)

Fonds/pays ou région	Total des fonds	Dépenses		Solde non engagé au 31 décembre 1987
		En espèces	En nature	
<u>Egypte</u>				
Installation locale		18 000		
Total partiel	36 000	18 000		18 000
<u>El Salvador</u>				
Installation locale		391 038		
Total partiel	494 918	391 038		103 880
<u>Espagne</u>				
Appui au programme et administration		123 526		
Total partiel	136 136	123 526		12 610
<u>Etats-Unis d'Amérique</u>				
Secours d'urgence		75 453		
Total partiel	217 300	75 453		141 847

Tableau 5 (suite)

Fonds/pays ou région	Total des fonds	Dépenses		Solde non engagé au 31 décembre 1987
		En espèces	En nature	
<u>Ethiopie</u>				
Couvertures			43 208	
Vêtements			4 575	
Secours d'urgence		784 870		
Aide alimentaire		1 366 584	1 930 378	
Installation locale		1 195 806		
Assistance polyvalente			20 460	
Assistance médicale			70 041	
Transports		5 343 515		
Eau			18 342	
Appui au programme et administration		543 546		
Total partiel	12 099 930	9 234 321	2 087 004	778 605
<u>France</u>				
Information		179 994		
Total partiel	179 994	179 994		
<u>Guinée</u>				
Total partiel	78 883			78 883
<u>Honduras</u>				
Agriculture		56 587		
Aide alimentaire		255 296		
Total partiel	1 474 581	311 883		1 162 698

Tableau 5 (suite)

Fonds/pays ou région	Total des fonds	Dépenses		Solde non engagé au 31 décembre 1987
		En espèces	En nature	
<u>Hong-kong</u>				
Enseignement secondaire du premier degré		8 000		
Assistance médicale		34 844		
Total partiel	42 941	42 844		97
<u>Iran, (République islamique d')</u>				
Aide alimentaire		323 375	1 279 722	
Total partiel	1 603 097	323 375	1 279 722	
<u>Japon</u>				
Assistance polyvalente Appui au programme et administration		122 384	11 124	
Total partiel	244 143	122 384	11 124	110 635
<u>Kampuchea démocratique</u>				
Aide alimentaire			383 353	
Assistance polyvalente		315 806		
Appui au programme et administration		142 451		
Total partiel	851 895	458 257	383 353	10 285

Tableau 5 (suite)

Fonds/pays ou région	Total des fonds	Dépenses		Solde non engagé au 31 décembre 1987
		En espèces	En nature	
Malawi				
Vêtements			7 633	
Aide alimentaire			2 235 811	
Abris			131 101	
Total partiel	3 091 636		2 374 545	717 091
Mexique				
Aide alimentaire			342 000	
Total partiel	496 500		342 000	154 500
Ouganda				
Vêtements			9 630	
Total partiel	9 630		9 630	
Pakistan				
Orientation			79 739	
Aide alimentaire		1 040 000	23 003 453	
Activités génératrices de revenus		334 170		
Assistance polyvalente		37 075	347 490	
Assistance médicale			56 180	
Total partiel	24 918 030	1 411 245	23 486 862	19 923

Tableau 5 (suite)

Fonds/pays ou région	Total des fonds	Dépenses		Solde non engagé au 31 décembre 1987
		En espèces	En nature	
<u>Papouasie-Nouvelle-Guinée</u>				
Vêtements			9 482	
Total partiel	9 482		9 482	
<u>Philippines</u>				
Assistance polyvalente		98 039		
Total partiel	101 146	98 039		3 107
<u>République arabe syrienne</u>				
Total partiel	483			483
<u>République centrafricaine</u>				
Total partiel	81 137			81 137
<u>République démocratique populaire lao</u>				
Assistance polyvalente		512 040		
Appui au programme et administration		65 030		
Total partiel	1 062 861	577 070		485 791

Tableau 5 (suite)

Fonds/pays ou région	Total des fonds	Dépenses		Solde non engagé au 31 décembre 1987
		En espèces	En nature	
<u>République dominicaine</u>				
Appui au programme et administration		16 323		
Total partiel	31 659	16 323		15 336
<u>République-Unie de Tanzanie</u>				
Vêtements			16 802	
Véhicules		22 472		
Total partiel	39 274	22 472	16 802	
<u>Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord</u>				
Assistance juridique		24 254		
Total partiel	24 254	24 254		
<u>Rwanda</u>				
Total partiel	540 028			540 028

Tableau 5 (suite)

Fonds/pays ou région	Total des fonds	Dépenses		Solde non engagé au 31 décembre 1987
		En espèces	En nature	
<u>Somalie</u>				
Agriculture		333 333		
Couvertures			47 856	
Orientation		14 072		
Secours d'urgence		80 975		
Aide alimentaire		4 901 567	14 407 743	
Assistance médicale		155 770		
Transports		500 000		
Véhicules			576 226	
Total partiel	26 097 421	5 985 717	15 031 825	5 079 879
<u>Soudan</u>				
Aide alimentaire		1 506 000		
Installation locale		1 724 138		
Assistance polyvalente			6 944	
Transports		99 000	148 392	
Véhicules			515 677	
Appui au programme et administration		66 750		
Total partiel	4 267 142	3 395 888	671 013	200 241
<u>Sri Lanka</u>				
Total partiel	383 402			383 402
<u>Swaziland</u>				
Aide alimentaire			629 697	
Assistance médicale			65 306	
Total partiel	695 003		695 003	

Tableau 5 (suite)

Fonds/pays ou région	Total des fonds	Dépenses		Solde non engagé au 31 décembre 1987
		En espèces	En nature	
<u>Tchad</u>				
Total partiel	12 994			12 994
<u>Thaïlande</u>				
Aide alimentaire			878 873	
Assistance juridique		1 107 412		
Installation locale		11 674		
Assistance polyvalente			133 161	
Assistance médicale		257 312		
Aide d'appoint		228 758		
Appui au programme et administration		88 902		
Total partiel	4 602 697	1 694 058	1 012 034	1 896 605
<u>Timor oriental</u>				
Réinstallation		56 500		
Total partiel	56 500	56 500		
<u>Uruguay</u>				
Assistance polyvalente		8 000		
Total partiel	8 068	8 000		68
<u>Viet Nam</u>				
Vêtements			8 240	
Total partiel	197 953		8 240	189 713

Tableau 5 (suite)

Fonds/pays ou région	Total des fonds	Dépenses		Solde non engagé au 31 décembre 1987
		En espèces	En nature	
<u>Zaïre</u>				
Secours d'urgence		42 489		
Aide alimentaire		975 486		
Total partiel	1 601 611	1 017 975		583 636
<u>Zambie</u>				
Vêtements			9 036	
Total partiel	9 036		9 036	
<u>Allocations globales</u>				
Orientation		433 483		
Enseignement secondaire du premier degré		25 000		
Handicapés		100 000		
Administrateur auxiliaire		2 396 730		
Installation locale		549 451		
Aide polyvalente		67 527		
Information		100 000		
Aide d'appoint		408 700		
Transports		141 622		
Appui au programme et administration		3 341 371		
Programme de la Banque mondiale au Pakistan		4 818 558		
Total partiel	32 938 110	12 382 442		20 555 668
Total	125 115 549	41 389 184	48 555 252	35 171 113
Total général	180 413 541	68 984 775	50 625 830	60 802 936

Tableau 6

Etat des projets d'exercices antérieurs - Ensemble des fonds

Engagements réglés et non réglés

(En dollars des Etats-Unis)

Fonds/pays ou région	Engagements non régles au 1er janvier 1987	Décaissements en 1987	Engagements annulés en 1987	Engagements non régles au 31 décembre 1987
<u>Programme annuel</u>				
Afghanistan	1 387		1 387	
Algérie	1 372 419	1 265 805	57 535	49 079
Allemagne, République fédérale d'	133 952	78 017	55 935	
Amérique latine				
Pays du nord-ouest de l'Amérique latine	22 371	14 125	6 745	1 501
Pays de l'Amérique latine septentrionale	676 723	78 222	597 487	1 014
Pays de l'Amérique latine méridionale	156 852	107 674	49 178	
Angola	1 467 093	1 343 547	123 546	
Argentine	113 235	25 900	87 335	
Australie	8 859	3 003	5 856	
Autriche	9 672	6 246	3 426	
Bangladesh	56		56	
Belgique	106 935	99 536	7 399	
Bénin	233 453	233 453		
Botswana	199 715	118 655	81 060	
Burkina Faso	9 735	1 016	8 719	
Burundi	947 282	779 708	106 322	
Cameroun	346 235	290 883	55 352	61 252
Canada	26 292	20 509	5 783	
Chine	552 500	550 000	2 500	
Conférence panafricaine	22 928	18 928	4 000	
Congo	33 174	33 174		
Costa Rica	789 966	226 616	479 921	83 429
Côte d'Ivoire	20 000	20 000		
Djibouti	265 975	188 915	70 574	
Egypte	150 764	88 135	62 629	6 486
Espagne	4 380	1 942	2 438	
Etats-Unis d'Amérique	38 213	20 604	17 609	
Ethiopie	415 467	169 644	73 020	172 807
France	48 332	29 546	18 786	
Gabon	19 855	15 563	4 292	
Ghana	47 036	43 877	3 160	
Grèce	72 631	2 747	69 884	
Guinée équatoriale	1 983		1 983	
Honduras	513 291	378 839	125 465	8 967

Tableau 6 (suite)

Fonds/pays ou région	Engagements non réglés au 1er janvier 1987	Décaissements en 1987	Engagements annulés en 1987	Engagements non réglés au 31 décembre 1987
<u>Programme annuel (suite)</u>				
Hong-kong	293 157	238 626	54 531	
Inde	436 626	161 401	275 225	
Indonésie	277 278	158 368	118 910	
Iran (République islamique d')	3 175 093	643 648	2 434 492	96 953
Italie	275 804	260 732	15 072	
Jamaïque	1 547		1 547	
Japon	42 094	28 305	13 789	
Kenya	296 310	38 554	121 631	136 125
Lesotho	110 821	5 753	55 418	49 650
Liban	14 343	4 267	10 076	
Libéria	18 586	5 976	12 610	
Malaisie	552 287	110 115	442 172	
Malawi	24 716	22 377	2 339	
Maroc	2 840	693	2 147	
Mexique	740 517	167 459	562 058	11 000
Moyen-Orient	160 115	128 541	31 574	
Mozambique	60 611	21 531	39 080	
Népal	2 767	1 084	1 683	
Nicaragua	21 251	12 615	8 636	
Niger	1 027	100	927	
Nigeria	130 196	66 807	43 668	19 721
Ouganda	886 868	361 097	431 566	94 205
Pakistan	7 608 329	5 932 212	1 570 682	105 435
Papouasie-Nouvelle-Guinée	53 064	40 276	12 788	
Pays-Bas	3 100	2 591	509	
Pérou	4 180	2 523	1 657	
Philippines	446 049	285 571	113 328	47 150
République centrafricaine	305 484	255 022	50 462	
République de Côte	49 267	30 170	19 097	
République-Unie de Tanzanie	2 549 425	1 758 046	181 714	609 665
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et Irlande du Nord	34 342	29 825	4 517	
Rwanda	670 365	377 078	293 287	
Sénégal	101 066	69 983	31 083	
Sierra Leone	142 292	40 014	102 278	
Singapour	27 933	20 307	7 626	
Soudan	5 148 601	1 950 954	2 657 439	540 208
Soudan	4 861 245	3 020 469	1 440 633	400 143
Suède	16 564	11 041	5 523	
Swaïland	117 914	82 203	35 711	
Taïlande	3 716 775	2 981 830	734 945	
Togo	57 756	55 480	2 276	
Turquie	29 143	19 097	10 046	
Viet Nam	276 119	258 858	17 261	
Yugoslavie	207 234	30 164	177 070	
Autre	657 858	284 084	373 774	

Tableau 6 (suite)

Fonds/pays ou région	Engagements non réglés au 1er janvier 1987	Décaissements en 1987	Engagements annulés en 1987	Engagements non réglés au 31 décembre 1987
<u>Programme annuel (suite)</u>				
Zambie	984 375	598 508	204 890	180 981
Zimbabwe	404 259	383 505	20 754	
Autres pays de l'Afrique occidentale	26 660	2 737	23 923	
Autres pays asiatiques	529 628	437 706	91 342	580
Allocations globales	3 025 463	2 023 949	987 866	13 648
Total	48 411 251	29 678 390	16 042 846	2 690 015
<u>Fonds extraordinaire</u>				
Ethiopie	537 986	537 082	904	
Malawi	500 000	452 136		47 864
Zambie	396 049	206 167	90 000	99 882
Total	1 434 035	1 195 385	90 904	147 746
<u>Compte d'éducation</u>				
Algérie	30 656	30 123	533	
Amérique latine				
Pays de l'Amérique latine septentrionale	52 322	4 978	39 789	7 555
Pays du nord-ouest de l'Amérique latine	8 160	3 600	4 560	
Bangladesh	15 000	3 730		11 270
Bénin	121 950	59 631	62 319	
Botswana	70 664	34 051	31 234	5 379
Burkina Faso	104 116	101 832	2 284	
Burundi	67 659	67 659		
Cameroun	70 977	70 977		
Congo	116 853	116 853		
Costa Rica	6 331		6 331	
Djibouti	9 800	3 866		5 934
Egypte	388 812	316 801	72 012	
Ethiopie	67 381	52 021		15 360
Gabon	37 085	37 085		
Ghana	13 781	9 770	4 012	
Inde	148 299	54 551	93 748	
Italie	197 000	197 000		
Kenya	22 624		22 624	

Tableau 6 (suite)

Fonds/pays ou région	Engagements non réglés au 1er janvier 1987	Décaissements en 1987	Engagements annulés en 1987	Engagements non réglés au 31 décembre 1987
<u>Compte d'éducation (suite)</u>				
Lesotho	47 144	22 556	24 588	
Libéria	25 105	15 936	9 169	
Maroc	12 389	10 025	2 364	
Mexique	95 603	62 038		33 565
Moyen-Orient	98 706	81 521	17 185	
Niger	23 558	18 463	5 095	
Nigéria	79 132	18 774	60 358	
Ouganda	73 882	20 735	18 667	29 480
Pakistan	184 673	175 507	9 166	
Papouasie-Nouvelle-Guinée	11 517	46	11 471	
Portugal	32 334	29 762	2 572	
République centrafricaine	167 384	151 440	15 944	
République-Unie de Tanzanie	97 046	46 907	9 701	40 438
Rwanda	47 545	47 545		
Sénégal	179 238	165 810	13 427	
Sierra Leone	9 661	3 680	5 981	
Somalie	9 000	5 462	3 538	
Soudan	175 062	125 397	49 665	
Swaziland	30 878	6 111	20 053	4 714
Togo	17 094	17 094		
Tunisie	27 702	25 733	1 969	
Zaïre	85 920	65 371	15 597	4 952
Zambie	20 996	561		20 435
Allocations globales	205 739	55 478	90 261	60 000
Total	3 306 778	2 341 480	726 217	239 081
<u>Opération de Chypre</u>				
<u>Chypre</u>	6 063 867	5 731 214	182 854	149 799
Total	6 063 867	5 731 214	182 854	149 799
<u>Départs organisés du Viet Nam</u>				
<u>Viet Nam</u>	447 832	173 290	191 241	83 301
Total	447 832	173 290	191 241	83 301

Tableau 6 (suite)

Fonds/pays ou région	Engagements non réglés au 1er janvier 1987	Décaissements en 1987	Engagements annulés en 1987	Engagements non réglés au 31 décembre 1987
<u>Rapatriés ougandais du Soudan</u>				
<u>Ouganda</u>	3 359 388	1 756 295	12 313	1 590 780
Total	3 359 388	1 756 295	12 313	1 590 780
<u>Autres fonds d'affectation spéciale</u>				
Allemagne, République fédérale d'	164		164	
Angola	1 022 871	486 023		536 848
Belgique	500		500	
Costa Rica	336 904	202 316		134 588
Djibouti	6 892	6 892		
El Salvador	85 600	85 600		
Ethiopie	6 730 565	4 267 040	20 610	2 442 915
Guatemala	80 000	80 000		
Guinée	1 401	1 401		
Honduras	434 262	390 387	12 652	31 223
Indonésie	1 576	1 576		
Iran (République islamique d')	647 488	646 215		1 273
Kampuchea démocratique	700 400	629 703	23 585	47 112
Kénya	123 369			123 369
Liban	12 276	12 276		
Malaisie	1 135		1 135	
Mexique	45 768			45 768
Mozambique	38 095	38 095		
Nicaragua	214 300	214 300		
Ouganda	1 318 246	915 108	16 051	387 087
Pakistan	17 050 477	16 670 371	37 198	342 908
Philippines	40 793	37 686	3 107	
Rwanda	1 079 415	283 033	690 132	106 250
République arabe syrienne	202 666	202 666		
République centrafricaine	226 176	129 937	96 239	
République démocratique populaire lao	870 998	437 137	275 348	158 513
République-Unie de Tanzanie	168 275	168 275		
Somalie	12 857 863	8 048 227	1 780 451	3 029 185
Soudan	23 692 456	14 780 727	4 511 532	4 400 197
Swaziland	152 381			152 381
Tchad	14 609	1 616	12 993	
Thaïlande	346 259	310 061	36 198	
Timor oriental	104 000	104 000		
Viet Nam	214 571	24 857	189 714	

Tableau 6 (suite)

Fonds/pays ou région	Engagements non réglés au 1er janvier 1987	Décaissements en 1987	Engagements annulés en 1987	Engagements non réglés au 31 décembre 1987
<u>Autres fonds d'affectation spéciale (suite)</u>				
Zaire	1 740 122	1 510 292	356	229 474
Zambie	28 005	28 005		
Zimbabwe	148 750			148 750
Allocations globales	2 158 825	1 034 746	1 083 617	40 462
Total	72 898 453	51 748 568	8 791 582	12 358 303
Total général	135 921 604	92 624 622	26 037 957	17 259 025

Tableau 7

Prêts accordés à des réfugiés ou en leur faveur

(En dollars des Etats-Unis)

	Pour l'année 1987	Montants cumulatifs au 31 décembre 1987
<u>Total des prêts accordés</u>	-	16 362 777
<u>Ajustements</u>		
Sommes non utilisées remboursées par des agents d'exécution	-	(817 068)
Ajustements de change	<u>1 581 049</u>	<u>6 162 894</u>
		<u>21 708 603</u>
<u>Règlements</u>		
Remboursements	(475 137) a/	(12 155 178)
Conversion de prêts en dons/ passation par profits et pertes	(174)	(803 765)
Frais de recouvrement et autres frais des agents d'exécution	(18 350)	<u>(387 981)</u>
		<u>(13 346 924)</u>
		8 361 679
<u>Total des prêts non remboursés au 31 décembre 1987</u>		
Dont montants à rembourser dès réception :		
Au Conseil norvégien pour les réfugiés		(52 212)
A des agents d'exécution pour frais de recouvrement		<u>(516 150)</u>
<u>Total des prêts remboursables au Haut Commissariat au 31 décembre 1987</u>		<u><u>7 793 317</u> b/</u>

a/ Ventilation des remboursements : b/ Ventilation selon l'origine des fonds :

HCR	473 103	Grands programmes d'assistance	7 792 332
Conseil norvégien pour les réfugiés	<u>2 034</u>	Fonds d'affectation spéciale	<u>985</u>
	<u><u>475 137</u></u>		<u><u>7 793 317</u></u>

Tableau 8

Placements au 31 décembre 1987

(En dollars des Etats-Unis)

Banques	Délai	Taux d'intérêt (pourcentage annuel)	Echéance	Montant	Intérêts échus
<u>Comptes à vue avec préavis de retrait</u>					
Citibank, Zurich	2 jours	6 1/2		1 400 000	
Crédit lyonnais, Genève	2 jours	6 1/2		3 000 000	
Banque scandinave en Suisse, Genève	2 jours	6 3/4		2 000 000	
Banque Worms, Paris	2 jours	6 13/16		2 000 000	
				<u>8 400 000</u>	
<u>Comptes de dépôt</u>					
Tokai Bank, Londres (75 000 000 Y)	14 jours	5	05/01/88	555 556	694
Tokai Bank, Londres (1 790 000 000 Y)	7 jours	4 15/16	05/01/88	13 259 259	3 637
Mitsubishi Bank, Londres (1 000 000 000 Y)	7 jours	4 15/16	05/01/88	7 407 407	2 032
Deutsche Girozentrale, Luxembourg (19 000 000 DM)	14 jours	4	06/01/88	11 515 152	10 236
Lloyds Bank, Londres (7 700 000 £ stg)	14 jours	8 5/16	06/01/88	13 873 874	25 277
Société de Banque suisse, Genève (3 500 000 FS)	15 jours	3 3/4	12/01/88	2 573 529	804
Société de Banque suisse, Genève (2 000 000 FS)	27 jours	4	14/01/88	1 470 588	2 124
Commonwealth Bank of Australia, Londres	7 jours	10 3/4	04/01/88	5 000 000	4 479
Amsterdam-Rotterdam Bank, Amsterdam	7 jours	10 1/2	04/01/88	5 000 000	4 375
Chemical Bank, Londres	7 jours	9 1/8	04/01/88	3 000 000	2 281
Crédit suisse, Genève	7 jours	10 1/2	04/01/88	5 000 000	4 375
Den Norske Creditbank, Luxembourg	31 jours	8	07/01/88	3 000 000	16 000
Mitsui Bank, Londres	31 jours	8	07/01/88	5 000 000	26 667
Syndicate Bank, Londres	31 jours	8 1/8	07/01/88	2 000 000	10 833
Tokai Bank, Londres	31 jours	8	07/01/88	3 000 000	16 000
Banque de commerce et de placements, Genève	33 jours	8	11/01/83	3 000 000	14 667
Banque belge, Londres	31 jours	8 3/16	14/01/88	3 000 000	11 599
Morgan Grenfell, Londres	31 jours	8 3/16	14/01/88	3 000 000	11 599
Genossenschaftliche Zentralbank, Vienne	31 jours	8 3/16	21/01/88	3 000 000	6 823
Nordfinanz-Bank, Zurich	31 jours	8 1/4	21/01/88	3 000 000	6 875
Banque Paribas, Genève	31 jours	8 1/4	21/01/88	4 000 000	9 167
Chemical Bank, Londres	29 jours	7 7/8	29/01/88	5 000 000	-
Banca Nazionale del Lavoro, Londres	29 jours	7 15/16	29/01/88	5 000 000	-
Barclays de Zoete Wedd, Londres	29 jours	7 7/8	29/01/88	5 000 000	-
				<u>115 655 365</u>	<u>190 544</u>

Tableau 8 (suite)

Encaisse et placements : 1983-1987

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

	1983	1984	1985	1986	1987
<u>Encaisse et placements au 31 décembre</u>					
Comptes courants	4 535	6 734	1 921	3 875	5 335
Comptes à 48 heures	10 750	19 500	21 300	6 500	8 400
Comptes de dépôt	189 000	130 000	83 000	74 595	115 655
	<u>204 285</u>	<u>156 234</u>	<u>106 221</u>	<u>84 970</u>	<u>129 390</u>
<u>Montant moyen des disponibilités pendant l'année</u>					
En comptes courants	6 623	8 766	7 141	9 050	13 985
Placements (comptes à 48 heures et comptes de dépôt)	185 386	150 343	92 068	84 564	87 396
	<u>192 009</u>	<u>159 109</u>	<u>99 209</u>	<u>93 614</u>	<u>101 381</u>
<u>Intérêts échus</u>					
Comptes courants	208	136	100	204	411
Placements	18 470	16 443	7 989	5 980	5 870
	<u>18 678</u>	<u>16 579</u>	<u>8 089</u>	<u>6 184</u>	<u>6 281 a/</u>
<u>Taux moyen d'intérêt</u>					
Sur le total moyen de l'encaisse	9,73 %	10,42 %	8,15 %	6,61 %	6,20 %
Sur le montant moyen des fonds placés	9,96 %	10,94 %	8,68 %	7,07 %	6,72 %

a/ Le montant de 12 181 dollars des Etats-Unis indiqué dans l'état 2 sous la rubrique "Autres recettes" se répartit comme suit :

	<u>Dollars E.-U.</u>
Intérêts échus	6 381 210,26
Ajustements de change et frais bancaires	5 900 291,93
	<u>12 181 502,19</u>

IV. EXPOSE DES POLITIQUES COMPTABLES FONDAMENTALES APPLICABLES
AUX CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES GERÉES PAR LE HAUT COMMISSAIRE
DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES

Politiques comptables fondamentales

1. Les comptes relatifs aux contributions volontaires destinées au Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) sont tenus conformément aux règles de gestion financière des contributions volontaires gérées par le Haut Commissaire pour les réfugiés, publiées en 1974 et récapitulées dans le document publié sous la cote A/AC.96/503/Rev.2 du 30 juin 1981.
2. Les comptes relatifs aux contributions volontaires destinées au HCR portent sur l'année civile. Ils sont soumis au Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies et au Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire.
3. Les fonds mis à la disposition du Haut Commissaire à d'autres fins que pour le programme annuel et le Fonds extraordinaire sont comptabilisés en tant que fonds d'affectation spéciale, réserves ou comptes spéciaux, selon le cas, conformément aux règles de gestion financière.
4. La passation par profits et pertes des pertes sur l'encaisse, les biens ou la valeur comptable des sommes à recevoir, y compris la conversion de prêts en dons, est régie par l'article 10.6 du règlement financier. Un état de toutes les sommes passées par profits et pertes est soumis au Comité des commissaires aux comptes en même temps que les comptes annuels.
5. Les opérations financières sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité patrimoniale. Ainsi, par exemple, toutes les contributions annoncées définitivement (à l'exception des contributions aux programmes généraux de 1988 annoncées en 1987) sont comptabilisées comme recettes en 1987 même si elles intéressent des programmes dont le financement doit se prolonger en 1988 et qu'une partie des dépenses correspondantes puissent donc n'être engagées qu'en 1987. De même, on entend par "dépenses" le total des dépenses engagées au 31 décembre 1987, qu'elles aient été réglées ou non. Les engagements pris en vertu d'accords ou de lettres d'instruction signés avant le 31 décembre 1987 pour des projets commençant en 1988 ne figurent pas parmi les dépenses de 1987.

Contributions

6. Les espèces reçues au titre de contributions sont comptabilisées en leur équivalent en dollars des Etats-Unis, calculé au taux de change pratiqué pour les opérations de l'ONU en vigueur à la date où elles ont été reçues. Le montant des contributions annoncées mais non encore versées est ajusté de façon à pouvoir être exprimé en son équivalent en dollars, calculé sur la base du taux de change pratiqué pour les opérations de l'ONU en vigueur les 30 juin et 31 décembre de chaque année. Les contributions annoncées non acquittées pendant plus de cinq ans continuent à figurer sur les livres, pour mémoire, mais ne sont pas comptabilisées.

Conversion des monnaies

7. Les comptes du HCR sont libellés en dollars des Etats-Unis. Les opérations effectuées dans d'autres monnaies sont converties en dollars des Etats-Unis au taux de change pratiqué pour les opérations de l'ONU en vigueur au moment de l'opération. A la fin de l'année, l'encaisse, les placements et les diverses sommes à recevoir et à payer en monnaies autres que le dollar des Etats-Unis sont convertis au taux de change applicable pour les opérations de l'ONU. Les ajustements de change sont portés au débit ou au crédit du Fonds général.

Capital fixe

8. Les biens non consommables acquis à l'aide des contributions volontaires au HCR et qui sont la propriété du HCR sont comptabilisés comme dépenses dans les comptes budgétaires appropriés pour l'année d'acquisition; ces biens ne figurent pas dans le bilan mais font l'objet d'inventaires distincts. La valeur comptable au 31 décembre 1987 des biens non consommables retenus à des fins administratives était de 19 155 498,88 dollars.

Investissements

9. Les fonds qui ne sont pas nécessaires dans l'immédiat sont placés à court terme conformément à l'article 9.1 du règlement financier et un rapport sur ces placements est joint aux comptes annuels (tableau 9). Les revenus des placements sont portés au crédit du Fonds général, comme le prévoit l'article 9.3 du règlement financier.

Dépenses comptabilisées d'avance

10. Après que le Comité exécutif ait approuvé les affectations de fonds pour 1988 et sous réserve que des recettes suffisantes soient disponibles, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a procédé en 1987 à l'achat de fournitures jugées indispensables pour que les projets puissent commencer au début de 1988. Les sommes en question sont passées en écritures comme des dépenses comptabilisées d'avance, qui seront imputées en 1988 au budget des projets au titre desquels elles ont été engagées.

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم. استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب إلى: الأمم المتحدة، قسم البيع في بوسطن و في جنيف.

如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
